

# Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Belgique-België  
P 407015  
1040 Bruxelles 4  
1/4167

108

JUIN  
JUILLET  
2008

Des milliers de jeunes

en route vers les camps !

© FNP

Bureau de dépôt : Bruxelles 4 ●●● Editeur responsable : B. Many, 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles

Conseil  
de la  
Jeunesse  
Catholique

● DOSSIER :  
PÉKIN, LES JEUX OLYMPIQUES

# SOMMAIRE

<b>CALENDRIER DU CJC</b>	<b>4</b>
<b>CJC EN MOUVEMENT</b>	<b>5</b>
● Assemblée Générale du CJC	5
● Un cadastre de l'action des OJ ?	6
● Plan triennal du CJC	7
● Réunion de préparation du mémorandum pour les élections communautaires, régionales et européennes du 7 juin 2009	8
● Réunion LPJ – CJC du 24 juin	8
● Formation labyrinthe 3 : être acteur gestionnaire	9
● Barbecue des mandataires	10
● AG du CIL : débat sur l'euthanasie	10
● Une Charte entre pouvoirs publics et associations	11
● Conseil supérieur des Volontaires	12
● Nouvelles du Conseil Consultatif de l'Aide à la Jeunesse	13
● Comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	14
● Colloque sur la justice fiscale	14
● Les jeunes et le volontariat : rencontre entre intérêt personnel et désir de s'investir dans la société	16
● Revue de presse	
<i>Communiqué de presse du CJC du 21/05/2008</i>	17
<i>Mosquito, la chasse est ouverte</i>	18
<b>POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>21</b>
● CJEF : vous avez dit « consultation du secteur ? »	21
<i>AG du 28 avril</i>	21
<i>AG du 19 juin</i>	22
<i>Projet élections 2009</i>	22
<i>Décret CJEF</i>	22
<i>Groupe de travail du CJEF sur les politiques sécuritaires en matière de Jeunesse</i>	23
● La Commission Consultative des Organisations de Jeunesse sous le signe du décret	24
<i>Des trous dans le texte</i>	24
<i>Un problème pour la vie associative jeune</i>	24
<i>Un avis est-il possible ?</i>	25
<i>Des velléités de cadastrer l'activité</i>	25
<i>Politiques programmatiques</i>	26
<i>Fin de présidence, co-présidence</i>	26
● FESQJ- CESSOC	27
<i>AG FESQJ et report des comptes</i>	27
<i>Beaucoup de mouvements sur les CT</i>	27
● Fonds de formation du secteur socioculturel : 66 projets en comité de sélection	28
<i>Le train sifflera le 15 septembre</i>	28
<i>Comptes approuvés</i>	28

<i>Nouveaux projets : associer les administrateurs et développer le catalogue</i>	28
<i>Pensez aux modules courts : simple et efficace</i>	29
● Fourniture de tentes pour les camps	29
● Revue de presse	
<i>Réforme du CJEF : Le nouveau Conseil de la jeunesse ne fait pas l'unanimité</i>	30
<i>Une réforme sans les jeunes ?</i>	31
<i>Dites Conseil de la Jeunesse Wallonie Bruxelles</i>	32
<i>Des sous pour les centres de jeunes</i>	32
<i>Secteur associatif : L'associatif, un secteur « en pleine forme »</i>	33
<i>D'un pacte associatif pour fin 2006 à une charte associative pour fin 2008</i>	34
<i>Associations, les politiques vous aiment</i>	35
<i>Aide à la Jeunesse : L'Aide à la jeunesse expliquée aux 8-12 ans et aux adultes</i>	36

## **DU COTE DES ORGANISATIONS 37**

---

● Appel aux OJ !	37
● GCB et Patro : Des milliers de jeunes en route pour le camp	38
● 33 communes wallonnes disent « Well'camp » !	38
● Patro : Chasse le trésor dans ton assiette	39
● La cellule de crise GCB	39
● J&S : L'école est finie.. Et maintenant ?	40
● Kilokiri, un séjour sympa pour les enfants en surpoids	40
● Week-end national à la JOC pour les jeunes du mouvement	41
● Jeunes CSC : Participation citoyenne des jeunes	42
● Revue de presse	
<i>Le chant des peuples du foulard</i>	43
<i>Scouts et guides se mettent au vert</i>	45
<i>Camps de jeunesse : 500 demandes de subsides pour les produits locaux</i>	46
<i>Enfants en surpoids mais bien dans leur peau</i>	46
<i>Ici on crée des vacances</i>	47
<i>Diminuer la précarité des jeunes</i>	48
<i>Se former à l'école et sur le terrain</i>	48
<i>Les jeunes travailleurs suffisamment protégés ?</i>	49
<i>Se construire dans la différence</i>	50

## **EPINGLES POUR VOUS 51**

---

● JOBS d'étudiants : Que prévoit la réglementation ?	52
● Emploi - Flamands et Wallons vont travailler ensemble : des bureaux communs au Forem et au VDAB	53
● Commerce équitable : Sauver l'équitable non-alimentaire	54
● L'image des jeunes dans les médias : Quand les médias traitent de la jeunesse, l'injustice choque	55
● Les pratiques catholiques en Belgique	57
● L'Eglise ne fait plus recette	58



# CJC EN MOUVEMENT

● Assemblée Générale du CJC	5
● Un cadastre de l'action des OJ ?	6
● Plan triennal du CJC	7
● Réunion de préparation du mémorandum pour les élections communautaires, régionales et européennes du 7 juin 2009	8
● Réunion LPJ – CJC du 24 juin	8
● Formation labyrinthe 3 : être acteur gestionnaire	9
● Barbecue des mandataires	10
● AG du CIL : débat sur l'euthanasie	10
● Une Charte entre pouvoirs publics et associations	11
● Conseil supérieur des Volontaires	12
● Nouvelles du Conseil Consultatif de l'Aide à la Jeunesse	13
● Comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	14
● Colloque sur la justice fiscale	14
● Les jeunes et le volontariat : rencontre entre intérêt personnel et désir de s'investir dans la société	16
● Revue de presse	
<i>Communiqué de presse du CJC du 21/05/2008</i>	17
<i>Mosquito, la chasse est ouverte</i>	18

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CJC

L'Assemblée générale ordinaire du CJC, réunie le jeudi 5 juin à la ferme de Froidmont à Rixensart, répondait aux obligations statutaires : elle devait examiner les comptes de résultat de l'asbl et donner la décharge à ses administrateurs. Par ailleurs elle a complété les propositions de l'équipe de pilotage pour la suite des actions dans le cadre du plan triennal. Enfin, elle a rebondi sur l'actualité politique sectorielle.

*Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination. Sont membres de l'assemblée, le président, vice-président et secrétaire général du CJC, deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.*

**PRÉSENTS ET PROCURATIONS :**

Martine DE BOOSERE, Vol. E&A (+ proc. I. CROONEN, Vol. E&A) - L. JAUNIAUX, FNP (+ proc. P. BECK, FNP) - Noémie JADIN, FNPF (+ proc. V. VERACHTERT, FNPF) - Anne-Claire ORBAN, ACMJ (+ proc. A. EMPAIN, + proc. G. HOSTE, GE-CBTJ) - Brice MANY, CJC - Dominique COLLIN, CJC - Gaëlle DEMEZ, J/CSC (+ proc. C. DELOBEL) - Bruno VAN PUTTE, Be-Larp - Olivier VAN MUYSEWINKEL, Be-Larp - James PIRNAY, JEC (+ proc. Luc VAN CRAESBEECK, JEC) - Virginie TIBERGHIE, GCB - Gaëtane CONVENT, GCB - Laurent GUERMONPREZ, J&S

**EXCUSÉS :**

Celles et ceux qui ont donné leur procuration

**INVITÉS :**

Dominique VITRY, Mathieu BROGNIET et Benoît CESAR, CJC - Baudouin CHARPENTIER, Vicaire épiscopal Liège

*Le plan triennal vise à valoriser l'engagement volontaire et bénévole des jeunes dans les organisations de jeunesse. La première phase étant achevée, l'équipe de pilotage du projet a présenté ses propositions pour la deuxième phase du projet. Voir également le titre suivant.*

Avant d'aborder les points statutaires à l'ordre du jour, les membres de l'assemblée se sont penché sur les propositions de l'équipe de pilotage du plan triennal :

1. Organisation d'un colloque sur le volontariat jeune, le 13 mars 2009
2. Réalisation d'un outil multiforme, sous forme d'un double dvd et de fiches techniques. Un des deux dvd présentera les OJ du CJC, leur public et leurs actions.

Durant l'été, l'équipe de pilotage s'attellera à recueillir le contenu de ce deuxième dvd.

L'après-midi fut consacrée aux chiffres : présentation des comptes de résultat au 31/12/2007 et du bilan ; **adoption des comptes de résultat** et du bilan ; présentation du budget 2008 qui a été approuvé par l'assemblée ; **vote de la décharge des administrateurs**. Le programme d'activités 2008-2009, présenté à l'assemblée du mois d'avril 2008, a été approuvé.

Concernant **l'actualité politique sectorielle, au CJEF**, l'avis du CJC concernant le projet de texte de décret pour la réforme du CJEF, n'a pas été suivi. Dès lors le CJC a rédigé une note de minorité qu'il a fait connaître sous forme d'un communiqué de presse. voir dans la 'Revue de presse' de cette rubrique Quant à la **CCOJ**, à la demande du cabinet, le service Jeunesse a envoyé aux organisations de jeunesse un questionnaire visant à établir un cadastre de leurs activités. Les OJ du CJC se réuniront le 19 juin afin de se concerter sur l'attitude à prendre.

M.P.

## UN CADASTRE DE L'ACTION DES OJ ?

Suite à la demande du Service Jeunesse (administration de la Communauté Française), les OJ devaient compléter une base de données reprenant toutes leurs activités réalisées en 2007-2008. Cette base de données suscite de nombreuses questions. L'AG du CJC du 6 juin décidait d'organiser une réunion de travail avec les OJ à ce propos. Cette réunion s'est tenue le 19 juin. Elle a permis aux OJ d'échanger sur les difficultés rencontrées, les manières d'y répondre et pour prendre position.

Le choix a été fait d'envoyer la base de données au Service Jeunesse dans les délais qui seront ceux des OJ. Les délais du Service Jeunesse sont impossibles à tenir. A

l'envoi sera joint un relevé des limites à prendre en compte dans l'utilisation des données. En effet, les activités des OJ sont impossibles à comparer à l'intérieur des OJ et plus encore entre organisations.

Par ailleurs, ce mode de recensement de l'activité des OJ ne peut servir à organiser le subventionnement des Organisations de Jeunesse. Nous sommes opposés à un financement qui serait consacré au résultat en termes de journées d'action. Nous voulons que les processus de participation et la logique associative soient valorisés de façon globale et non comme des tranches de saucisson dont le Service Jeunesse aurait à décider si cela correspond bien aux critères du décret ou si cela n'y correspond pas. Le CJC devait et a fait écho de ce positionnement à la CCOJ de juin.

B.M.

## PLAN TRIENNAL DU CJC

**Cet été, le CJC travaille activement à la préparation de la seconde partie de son plan triennal sur l'engagement volontaire des jeunes. Au menu : la réalisation d'un OUTIL SUR LE VOLONTARIAT destiné à alimenter tous les volontaires des OJ dans leurs pratiques. Cet outil comportera deux volets. D'une part un double DVD de présentation de chacune des OJ du CJC et des séquences vidéo sur le volontariat. D'autre part, des fiches " techniques " rassemblant de nombreux trucs et astuces pour vivre son volontariat au quotidien.**

Cet outil sera diffusé dans toutes les OJ en septembre 2009 mais le double DVD devrait déjà être disponible dès le mois de mars car c'est **le 13 mars 2009** que le CJC organisera un **colloque sur le volontariat des jeunes**. Ce colloque permettra d'échanger et de mettre en perspective nos actions et de diffuser un discours public sur l'importance de l'action volontaire des jeunes. C'est donc également dans le cadre de ce colloque que le CJC diffusera l'ensemble de ses revendications pour les élections régionales 2009 auprès de ses partenaires et des responsables politiques et institutionnels.

Chers lecteurs, nous vous invitons donc à **bloquer dans votre agenda la date du 13 mars 2009**. Ce colloque sera l'occasion de montrer l'excellent travail des OJ et de leurs volontaires œuvrant à la construction d'une société plus solidaire et responsable.

M.B.

*Pendant 3 ans, les OJ du CJC mènent une action d'envergure sur l'engagement volontaire des jeunes. Après avoir récolté de nombreuses informations sur les modes et les types d'engagement des jeunes, via le sondage " la radiographie du volontaires " et les soirées-rencontres " Prises de sens ", le CJC tire parti des données récoltées pour outiller dans les prochains mois les jeunes et les OJ dans leurs pratiques de volontaires.*

*Comme annoncé dans le dernier Correspondance, nous nous sommes retrouvés, le 21/06/2008, non pas pour fêter le solstice d'été mais, à peine plus tard que le lever du soleil, pour une réunion de travail avec des membres des OJ intéressés par les enjeux politiques qui concernent les OJ.*

## RÉUNION DE PRÉPARATION DU MÉMORANDUM POUR LES ÉLECTIONS COMMUNAUTAIRES, RÉGIONALES ET EUROPÉENNES DU 7/06/2009

**Pour se mettre en jambes, le travail a commencé par une présentation de chacun et l'établissement du top 5 des préoccupations de chacun pour l'avenir de son OJ.**

Ensuite, les participants ont fait état des avancées, statu quo et reculs qui ont eu lieu sous cette législature par rapport aux revendications que contenait le mémorandum 2004 du CJC. Grâce à des feux de signalisation symbolisant l'avancement des dossiers, les participants ont pu dire si les politiciens avaient donné feu vert aux dossiers, si un feu orange les avaient arrêtés ou si un feu rouge les avaient contraint à reculer. Du ludique pour un sujet pas franchement comique.

Enfin, avec les membres des OJ présents autour de la table, nous avons discuté de la manière de recueillir les préoccupations des jeunes volontaires au sujet de leur action de terrain ainsi que des enjeux que perçoivent les instances des OJ en la matière.

La réunion s'est clôturée par un apéro sympathique et un sandwich à la bonne franquette que chacun a pu savourer avec la satisfaction du devoir accompli, repartant chargés d'infos intéressantes et enrichissantes.

D.V.

## RÉUNION LPJ-CJC DU 24 JUIN

*En 2003, le Conseil de la Jeunesse Catholique a été à l'initiative de rencontres entre des personnes investies en mouvements de jeunesse et des personnes investies dans les paroisses. Ce groupe de travail, baptisé LPJ (pour Liaison des Pastorales des Jeunes)- CJC est constitué de représentants du Patro, des Guides, de la JOC et des sections régionales de la Liaison des Pastorales des Jeunes.*

**Dans le cadre de sa réflexion sur l'accueil de publics défavorisés, le groupe de travail LPJ-CJC a entendu le 24 juin dernier le témoignage de Marc de Meyer, responsable de " Scout pour tous ", projet-pilote mis en place en 2002 visant la création de sections locales scoutées constituées de publics immigrés.**

Après un riche échange, le groupe de travail a décidé de clôturer cette première phase de récolte de témoignages de personnes de terrain en vue d'établir une synthèse des apports récoltés. Le groupe de travail a notamment reçu les témoignages de la Tchicass, école de devoirs située à Liège, de l'asbl Arc-en-ciel et de la JOC.

Ensuite le groupe de travail s'est penché sur la réflexion menée sur la rencontre entre acteurs locaux des Paroisses et des OJ. Après la sortie du CD-ROM " OJ – Paroisse, ça mérite une rencontre ! " et la diffusion du poster " Mon local... c'est ton local ! ", quelques rencontres avaient abordé la possibilité d'organiser pour les prêtres des modules de formation sur la connaissance et le soutien des mouvements de jeunesse. Avant d'aller plus loin dans cette réflexion, elle sera portée au sein des instances des organisations membres du groupe de travail.

M.B.

## FORMATION LABYRINTHE 3 : " ÊTRE ACTEUR GESTIONNAIRE "

**Organisée ces 8 et 9 mai derniers, cette formation a rassemblé pas moins de 12 participants issus de 8 organisations différentes. La formation a permis d'échanger sur les pratiques de gestion de nos associations. Elle a aussi été l'occasion d'identifier toutes les contraintes et textes de loi avec lesquelles nous devons jongler, consciemment ou inconsciemment. A partir d'une approche théorique globale, les participants ont pu interroger leurs pratiques de gestion administrative, financière, ou celle des bénévoles et des permanents.**

Le bilan final était très positif. La formation a constitué un apport au niveau de la réflexion, de l'analyse, des échanges de pratiques. Les 12 participants ont témoigné d'une vive satisfaction.

En attendant le support visuel de promotion des formations labyrinthe (qui sera disponible dès septembre prochain) voici, pour les impatients, le calendrier des prochaines formations :

- 13 et 14/11/08 : " découvrir son environnement " (labyrinthe 1)
- 12 et 13/02/09 : " agir dans son environnement " (labyrinthe 2)
- 14 et 15/05/09 : " être acteur gestionnaire " (labyrinthe 3)

A la demande : formation pour les administrateurs

B.M.

*Les innombrables décrets, arrêtés, règlements auxquels sont soumis les O.J. ont de quoi donner des cheveux blancs à leurs responsables. La formation " être acteur gestionnaire " poursuit les objectifs suivants :*

*donner un regard politique sur les contraintes administratives et gestionnaires, développer des capacités d'analyse des contraintes technocratiques, permettre que les liens entre les missions de représentation et les missions de gestion s'articulent et se renforcent mutuellement.*

*Public de la formation : la formation s'adresse aux permanents, cadres, membres des instances qui ont une responsabilité dans la gestion de leur O.J..*

*Périodiquement, les mandataires du CJC et de ses OJ membres se réunissent pour un échange d'idées qui leur permet de construire des prises de position cohérentes dans les instances de représentation et de consultation de la jeunesse où ils siègent. Ce sont, entre autres, le CJEF, la CCOJ, la FESOJ, le CSV, la CCAJ, etc. Ces réunions permettent également de créer des liens entre les mandats.*

*Le Conseil Interdiocésain des Laïcs réunit des femmes et des hommes délégués de diocèses et de régions pastorales, d'organisations, mouvements et services d'Eglise qui ont pour but, ensemble, de faire entendre la voix des laïcs catholiques au sein de l'Eglise et dans la société. LE CJC y est représenté via son Secrétaire général.*

## BARBECUE DES MANDATAIRES

**A l'occasion de la dernière réunion des mandataires avant les vacances, les membres du groupe avaient décidé de se retrouver pour une activité plus conviviale. Histoire de pouvoir raconter ses exploits diplomatiques de l'année écoulée dans une atmosphère festive et de pouvoir nouer des contacts plus étroits entre les mandataires des OJ du CJC qui se retrouvent dans les mêmes instances de consultation.**

Ces joyeux porte-parole se sont donc réunis dans le jardin des GCB pour un barbecue sympathique. L'ambiance et le soleil étaient au rendez-vous pour ce moment où nous avons pu relâcher un peu la pression accumulée dans nos mandats sur l'année.

D.V.

## AG DU CIL : DÉBAT SUR L'EUTHANASIE

**L'AG du CIL a débattu d'une motion portant sur l'euthanasie. La loi sur l'euthanasie a été étendue lors de la législature précédente. Aujourd'hui, des parlementaires souhaitent élargir cette loi pour permettre l'euthanasie de mineurs ou de personnes atteintes de démence.**

Ces propositions de loi posent une nouvelle question éthique et juridique. En effet, la loi actuelle repose sur le principe d'une décision consciente et répétée du patient disposant de son libre-arbitre et de toute sa responsabilité. Dans le cas des mineurs, ceux-ci ne sont pas au plan du droit, responsables de leurs actes. La décision incomberait donc à d'autres qu'à eux-mêmes. Il y aurait alors une responsabilité exercée non pas sur soi-même mais sur un autre, le jeune mineur. Dans le cas des déments, ceux-ci n'ont plus toute leur conscience et tout leur libre-arbitre. A nouveau, la responsabilité de la décision reposerait sur quelqu'un d'autre que le malade. L'AG du CIL a débattu de ces questions éthiques. Le débat a également été élargi à d'autres questions de fin de vie comme les soins palliatifs et plus globalement la façon dont nous pouvions prendre soin des personnes en fin de vie, proches de la mort. La question portait aussi sur la façon dont elle pouvait, avec leurs forces, rester actives dans cet accompagnement vers la mort.

Des questions de fond donc, qui feront l'objet d'un document du CIL qui devrait être finalisé au cours de l'été.

Le CIL a déjà produit quelques documents écrits qui interrogent et s'interrogent sur ces questions de fin de vie et d'euthanasie. Ceux qui souhaitent en disposer peuvent s'adresser au CJC.

B.M.

## UNE CHARTE ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS

**Il y a quelques jours, les Gouvernements Wallon, Bruxellois et de la Communauté française ont adopté la Charte associative.**

En 2006, les responsables politiques des trois entités organisaient de larges consultations. Les associations étaient invitées à s'exprimer sur l'opportunité d'un tel Pacte. Le CJC avait pris part à ces discussions. Il s'était notamment exprimé sur la nécessité de décliner ce Pacte au niveau local et de reconnaître et de soutenir le volontariat.

Aujourd'hui, ce n'est pas un Pacte mais une Charte associative qui a été adoptée par les trois Gouvernements. Elle définit d'une part les principes de base qui régissent les relations entre pouvoirs publics et associations. Elle identifie d'autre part les engagements unilatéraux des pouvoirs publics sur base de ces principes.

Ce texte doit encore être voté dans les différents parlements et ce, avant la fin de la législature. Les engagements prévus dans la Charte devront alors être traduits en Droit.

Néanmoins, nous pouvons déjà nous réjouir car cette Charte constitue une avancée certaine pour le volontariat et le développement d'un milieu associatif riche et utile.

M.B.

*Lancé en 1997, l'idée d'un Pacte associatif, destiné à réguler les relations entre pouvoirs publics et associations, a fait son petit bonhomme de chemin avant de trouver une première conclusion en ce mois de juin 2008.*

*La Charte associative est disponible sur le site internet du CJC.*

*Créé en 2002, le Conseil supérieur des Volontaires – CSV – est un organe de concertation et de consultation permanent où les volontaires et les autorités entrent en contact afin de garantir une attention permanente aux problèmes spécifiques des volontaires, et ce, dans de nombreux domaines : le droit du travail, la sécurité sociale, la fiscalité, la responsabilité civile ...*

*Le CSV a pour tâches : de collecter, systématiser et analyser les informations relatives aux volontaires et au volontariat d'examiner les problèmes spécifiques auxquels peuvent être confrontés les volontaires et le volontariat de sa propre initiative ou à la demande des Ministres compétents, de donner des avis ou de faire des propositions concernant les volontaires et le volontariat*

## CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES

**Le 26 mai dernier, les groupes de travail sur les assurances et sur les indemnités ont remis leurs premières conclusions. Ayant fait le constat d'un certain nombre de problèmes en termes d'assurance liée à la responsabilité civile des volontaires, le Conseil diffusera prochainement un questionnaire destiné à mieux cerner l'ampleur des difficultés rencontrées par les associations et leurs bénévoles.**

Concernant les indemnités perçues par les volontaires, rappelons que deux systèmes de remboursement des frais sont possibles: soit un remboursement des frais réels sur base de justificatifs, soit un remboursement forfaitaire. Obligation est faite de n'utiliser qu'un seul des deux systèmes proposés.

La loi relative aux droits des volontaires prévoit deux ans après son entrée en application, soit en août 2008, une évaluation des « plafonds » forfaitaires autorisés pour le remboursement. Un groupe de travail s'est donc penché sur cette question et a rencontré à trois reprises l'Administration. Dans ses conclusions, le groupe de travail propose deux mesures. D'une part, il s'agira d'informer largement les associations employant des volontaires sur les modalités de remboursement des frais ainsi que sur l'obligation de n'utiliser qu'un seul des deux systèmes proposés. D'autre part, bien que la majorité des associations estiment ces « plafonds » suffisants, il faudra permettre à certains secteurs du volontariat de demander une dérogation pour augmenter ces forfaits en fonction du type de leurs activités. Idéalement, le Conseil supérieur des volontaires devrait également pouvoir donner son avis sur ces demandes de dérogation.

En fin de séance, le Conseil a accepté la demande de son ancien Président, Ralf De Zutter, de siéger au Conseil en tant qu'expert. Enfin, le Conseil s'est entendu pour contacter directement les Députés belges européens afin de leur demander de ratifier la proposition de faire de l'année 2011 l'année du volontariat.

M.B.

# NOUVELLES DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'AIDE À LA JEUNESSE

Dans sa réunion du mois d'avril, le CCAJ a adopté, non sans ultimes modifications, **l'avis sur le projet d'arrêté organisant le travail des AMO**. Il a notamment proposé des modifications destinées à ce que ce texte ne s'éloigne pas du décret organisant l'Aide à la Jeunesse en Communauté française.

Le CCAJ s'est ensuite penché sur un thème d'actualité, les « mosquitos ». Un projet d'avis d'initiative va être rédigé afin de formuler et de diffuser l'avis de ce " Conseil de sages " qui travaille avec les jeunes que ces appareils visent plus particulièrement.

Le 19/05/2008, le CCAJ avait un ordre du jour assez chargé. Tout d'abord, il a discuté et adopté **un avis sur le mosquito**, inspiré de la carte blanche écrite par Brice dans la Libre Belgique du 4/04/2008. Preuve, s'il en fallait, de la pré-occupation du secteur de l'Aide à la Jeunesse pour l'intégrité des jeunes.

Ensuite le CCAJ a étudié un **projet d'avis à rendre sur un nouvel outil informatique** (la base de données CIOC) destiné à mettre en rapport l'offre et la demande de places de prise en charge dans des institutions de l'aide à la jeunesse et sur les comités d'accompagnement des IPPJ. Le débat a porté notamment sur les finalités du nouvel outil informatique (analyse des pratiques et des demandes ou contrôle des institutions).

Le 10/06/2008, le CCAJ a continué son travail sur un avis concernant ce nouvel outil qu'est la CIOC, destiné à améliorer la mise à disposition des autorités mandatées de l'Aide à la Jeunesse des places vacantes dans les institutions de prise en charge. Les débats ont été assez animés dans l'assemblée car les objectifs à court, moyen et long terme de cet outil ne sont pas clairement définis.

D.V.

*Outil d'information et de réflexion sur les matières touchant à l'enfance et à la jeunesse en Communauté française, l'OEJAJ livre annuellement un rapport sur ses réalisations et nouveaux chantiers.*

## COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE

Le 13/05/2008 se tenait la réunion annuelle de ce Comité afin d'approuver le rapport d'activités de l'Observatoire. Cette réunion, essentiellement formelle fut l'occasion pour les membres du comité (administrations partenaires, représentants des secteurs et Cabinets des ministres de l'Aide à la Jeunesse, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur) de se rendre compte du travail accompli par l'Observatoire et de créer des liens entre eux. En effet, ce Comité a pour but que les différentes personnes qui peuvent commanditer ou orienter les études de l'Observatoire puissent avoir une vue d'ensemble du travail de celui-ci, mieux se connaître et donc coordonner leurs actions. Force a été de constater que l'Observatoire ne s'intéresse pas outre mesure à la Jeunesse, sans doute car il n'en reçoit pas l'impulsion du Ministre qui n'avait même pas délégué de représentant à ce rendez-vous.

D.V.

## COLLOQUE SUR LA JUSTICE FISCALE

**Le samedi 24 mai a eu lieu à Charleroi un colloque organisé par le Réseau pour la Justice Fiscale. Le CJC y était présent en nombre, fort d'une délégation de quatre membres. Il est vrai qu'on vous prépare d'ores et déjà tout un dossier sur la fiscalité pour le mois de novembre...**

L'impôt n'a pas bonne réputation. Qui ne s'est jamais dit qu'on en payait trop ? Et cette impression que l'Etat nous vole nos maigres ressources est encore renforcée par la baisse actuelle du pouvoir d'achat. Pourtant, nos impôts financent un très large éventail de services sans lesquels la vie en société serait très difficile. Dans une démocratie, l'impôt est un des plus puissants instruments de solidarité. Chacun y contribue selon ses moyens et en retire les mêmes avantages. L'impôt permet aussi de redistribuer une partie des richesses afin que les moins privilégiés ne soient pas frappés d'exclusion et laissés sur le bas-côté de l'existence.

Voilà pour la théorie. Dans les faits, l'impôt a toujours eu ses adversaires acharnés. Une certaine pensée libérale célébrant le chacun-pour-soi a toujours été allergique à toute solidarité imposée de l'extérieur. Le problème devient épineux lorsque ces penseurs de l'égoïsme officiel – et amis des riches – se retrouvent au pouvoir. Et s'attachent par tous les moyens à mettre les grosses fortunes et les plantureux bénéficiaires des grosses entreprises hors de portée du fisc.

D'où la raison d'être de ce colloque : s'informer afin de comprendre comment fonctionne l'impôt, à quoi il sert, et, surtout, comment faire pour que les contributions des uns et des autres soient vraiment équitables.

De très bonne qualité, ce colloque était aussi par moments très ardu. En effet, les questions d'impôts sont parfois très compliquées. Mais il faut ce qu'il faut : pour bien comprendre les enjeux d'une fiscalité juste et au service du citoyen, il faut se retrousser les manches et mettre la main à la pâte. Ainsi, certaines interventions sur la fraude fiscale ou les célèbres mais obscurs intérêts notionnels demandaient une attention et un effort de réflexion soutenus. La fiscalité verte, la progressivité de l'impôt et les paradis fiscaux ont également été abordés. Les moments de débats ont été brefs mais constructifs, et ont surtout témoigné de la diversité des points de vue en même temps que du potentiel de mobilisation du public.

Au final, la conclusion du colloque fut claire : le travail est de plus en plus imposé par rapport aux autres sources de revenus (rentes, placements spéculatifs, dividendes...) En d'autres termes, la pression fiscale s'accroît sur les travailleurs salariés et touche de moins en moins les entreprises et autres patrimoines privés. La justice fiscale est en péril. Et les forces progressistes doivent trouver ici un thème de campagne central pour l'avenir.

Nous vous en reparlerons dans le dossier du Correspondance n°110. Il sera tout entier consacré à la fiscalité juste. Ne le manquez pas !

B.L.

## LES JEUNES ET LE VOLONTARIAT : RENCONTRE ENTRE INTÉRÊT PERSONNEL ET DÉSIR DE S'INVESTIR DANS LA SOCIÉTÉ

*Lorsque nous avons été contactés par le Centre d'Economie Sociale (CES) de l'Université de LIEGE, à la recherche d'acteurs de terrain pouvant transmettre leur expertise de terrain dans le domaine du volontariat, et plus spécifiquement dans celui du volontariat JEUNES, nous avons bien sûr répondu présent.*

Le 9 mai 2008 à la Banque Nationale, lors de la journée d'étude organisée par la Fondation Roi Baudouin, sur " *le poids économique et l'évolution des associations en Belgique* ", nous avons témoigné de notre action quotidienne.

Les valeurs mises en avant dans l'exposé étaient : la créativité, l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes et cela à travers 3 axes, celui de l'humanisme, la participation et l'engagement. Mais cela ne s'arrête pas à de belles valeurs, comme chacun travaillant dans le secteur des OJ le sait, mais également à la démarche active de jeunes, à son envie personnelle qui se traduit dans les faits par ses activités de volontaire au quotidien.

C'est ainsi qu'il a été aussi question de la **démarche citoyenne**, " qu'est ce qui fait bouger le volontaire jeune ? ", **le déclic**, Pourquoi le jeune s'engage -t-il ? à travers la rencontre entre un intérêt personnel et un désir de participer à la collectivité. Ensuite, **pourquoi le jeune reste-t-il ?** en soulignant dès lors l'importance de l'encadrement du volontaire, de la mise en place de moments d'échanges et de formations.

L'accent a naturellement été mis sur l'importance du **PAR les jeunes**, en rappelant l'importance de la participation, de son rôle de passeur de paroles et d'expériences ainsi que de la prise d'initiative du jeune dans les arcanes de décision.

Outre le fait d'être reconnue dans notre expertise, cette journée d'étude nous a permis également d'échanger sur des sujets d'actualités dans le secteur.

Ainsi, lors des interventions dans la salle, il a été aussi question tout d'abord de **l'évolution de l'engagement volontaire** qui semblerait, via les études réalisées dans une perspective internationale, tendre vers un investissement de qualité mais ayant une plus courte durée.

Tout dépend de ce que chacun entend par longue durée, celle-ci ne semble pas être un frein à l'engagement à Volontariat D'Entraide et Amitié ASBL.

Et ensuite, il a été débattu de l'intérêt ou non de mettre sur pied une **service citoyen** à destination des jeunes comme cela se fait déjà dans d'autres pays d'Europe. Un débat est né au travers du caractère obligatoire ou non de ce type de volontariat.

Solange DEBERG,  
Animatrice LIEGE-VERVIERS Volontariat d'Entraide et Amitié ASBL

*Pour ceux qui voudraient aller plus loin, ou se mordent les doigts de ne pas avoir pu être présents, il est possible d'avoir les documents via deux sites, en mettant comme mot clé de recherche " volontariat " dans chacun d'eux.*

Le Centre d'Economie Sociale de LIEGE :  
<http://www.ces-ulg.be/>

La fondation Roi Baudouin :  
<http://www.kbs-frb.be>

## UN CONSEIL DE LA JEUNESSE QUI LAISSE SANS VOIX !

**Le Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC) souhaite réagir vivement à l'annonce de la création d'un nouveau Conseil de la Jeunesse, en lieu et place du CJEF, appelé Conseil de la Jeunesse Wallonie-Bruxelles. De fait, cet avant-projet de décret, qui a été adopté en première lecture ce vendredi par le Gouvernement de la Communauté française, devrait produire les effets inverses de ceux annoncés ; c'est-à-dire une diminution de la participation et de la représentativité du Conseil.**

Si cet avant-projet de décret devait être appliqué aujourd'hui, la parole des jeunes s'en trouverait particulièrement déforcée. En effet, le CJEF actuel se compose de plus de 80 membres issus des différentes organisations de jeunesse. Cela lui donne une sensibilité élargie et lui permet d'être un organe d'avis, porteur d'une parole forte, construite dans l'engagement des jeunes au sein des Organisations de Jeunesse. Les projets du Ministre visent à réduire la composition du Conseil. Celui-ci y perdra donc en représentativité et en participation.

Au rayon des vrais " faux changements ", soulignons aussi que, contrairement à ce que le Ministre annonce, les fédérations représentatives des étudiants sont déjà membres du CJEF actuel, leur présence au sein du Conseil n'est donc en rien une innovation. Il en va de même des Fédérations de centres de jeunes. Si leur représentation au sein du Conseil était appelée à évoluer, ce devrait plutôt être dans une forme qui reconnaît l'expression de l'ensemble des formes associatives jeunes. Le Gouvernement fait un autre choix. Il atrophie ainsi la parole des jeunes.

En l'état, la réforme du CJEF jette plutôt le discrédit sur un organe d'avis efficace. De fait, les Organisations de Jeunesse sont un formidable vecteur de mobilisation des jeunes. Il semble qu'entre l'intention et le soutien à la mobilisation, le Gouvernement fasse le choix d'ôter la voix des jeunes qui s'engagent à travers les Organisations de Jeunesse. Le Gouvernement considère-t-il que les mouvements et services de jeunesse ne sont plus le cœur de l'apprentissage de la citoyenneté et par là, les mieux à même d'exercer la responsabilité d'un organe consultatif des jeunes ? La professionnalisation galopante a-t-elle convaincu nos Ministres de remplacer les représentants des Organisations de Jeunesse par des professionnels des secteurs de l'Aide à la Jeunesse et des Centres de Jeunes ?

Le Cabinet Tarabella s'enorgueillit de la façon concertée dont la réforme a été menée. En l'état, le CJC constate surtout que cette concertation reste formelle. Des questions sont posées de longue date sur la faisabilité du modèle d'organe consultatif proposé, et en particulier sur les nouveaux dispositifs " forums " et " agoras ". Elles n'ont jamais trouvé de réponse. L'effet d'annonce de ce vendredi 16 mai 2008 nous paraît à cet égard plutôt constituer un échec dans la concertation.

**Contact :** Dominique VITRY - 02/230 32 83 - [dvitry@cjc.be](mailto:dvitry@cjc.be).

**Un boîtier sonore s'en prend aux oreilles des « vilains » ados. Objectif ? Les bouter hors de l'espace public. Mais qui a donc si peur du grand méchant jeune ?**

**R**ÉPULSIF. Le terme fait penser à une lutte contre l'animal nuisible. Pourtant, ce n'est pas le parasite volant mais bien le jeune à l'instinct grégaire et bruyant que vise le Mosquito, un boîtier muni d'un haut-parleur qui crée la polémique en Europe et en Amérique du Nord (Voir encadré). Son principe ? Émettre un son strident et hautement dérangeant uniquement perçu par l'oreille juvénile. Un bébé perçoit effectivement des fréquences de 20.000 hertz. Dès 20 ans, ces sons aigus deviennent progressivement inaudibles et l'adulte ne les capte plus au-delà de 8.000 hertz. Présentée par son inventeur, comme une « arme sonore de dissuasion anti-ado » efficace, son arrivée en Belgique a provoqué un certain émoi.

**MOSQUITO.** Pourquoi vouloir faire fuir les jeunes ?

## INDIGNATIONS

C'est la découverte de l'utilisation de l'émetteur d'ultrasons par le gérant d'une agence bancaire de la région liégeoise qui a mis le feu aux poudres. Situé à proximité d'une école et d'un arrêt de bus, il en avait marre de servir d'aire de repos aux élèves désœuvrés. Les réactions ne se sont pas fait attendre. « Traiter des groupes de jeunes comme des « nuisances » n'est pas admissible et doit susciter une réaction d'envergure », a réagi le ministre de la Jeunesse Marc Tarabella (PS), qui a tenté d'obtenir son interdiction dans l'Union européenne en invoquant un produit potentiellement dangereux. Le 2 avril, la Commission a néanmoins refusé d'interdire le Mosquito, estimant qu'il incombait à chaque État membre de prendre la décision.

## DROITS BAFOUÉS

Après les politiques, les citoyens se mobilisent eux aussi. « La simple commercialisation d'un tel « répulsif à jeunes » est digne des idées fascistes les plus cyniques », s'exclame Stéphane Wintgens, de l'association Territoires de la Mémoire, centre d'éducation à la tolérance et à la résistance qui a lancé une pétition (1). « Une société qui a peur de sa propre jeunesse au point d'en autoriser la torture physique et mentale est une société névrosée, sclérosée et suicidaire ! » Pour l'association, cette technique « soi-disant non nuisible à la santé publique » est tout simplement « contraire aux droits humains ». Un avis que partage Brice Mary, Secrétaire général du Conseil de la jeunesse catholique (CJC) (2). « Cet appareil induit à la fois une

*discrimination envers les jeunes, un traitement inhumain et une atteinte à leur intégrité physique, voire morale, sans compter l'obstacle qu'il pose à leur liberté d'association et de réunion», s'indigne le représentant du Conseil qui plaide par ailleurs pour la (re)création de liens entre les générations, et travaille sur les dimensions positives des jeunes.*

#### ATTENTION DANGER ?

L'utilisation du Mosquito s'inscrit-elle dans un contexte plus large de peur du jeune ? « Basé sur une caractéristique biologique (l'ouïe), le Mosquito est emblématique et fait donc parler de lui. Mais d'autres mesures anti-jeunes se multiplient aussi et sont moins médiatisées : couvre-feux, caméras spécialement placées à leur intention, détecteurs d'empreintes dans les écoles... », explique Brice Magny. Pour lui, il s'agit bien de virer les jeunes de l'espace public. « Il y a une méfiance croissante qui vient de la surmédiatisa-

*tion de la délinquance et d'initiatives comme le Mosquito, qui renforcent le stéréotype d'être antisociaux. » « Mais une partie du problème vient du développement du jeunisme, et de la société qui n'accepte plus les « vrais » jeunes, avec cette caractéristique qu'ils ont de bousculer l'ordre établi, voir de le transgresser. C'est arrivé à un tel point qu'on médicalise maintenant dès l'enfance les problèmes éventuels », enchaîne-t-il.*

« C'est comme si tout jeune était potentiellement dangereux ou en danger », dénonce-t-il encore, en regrettant que les réactions face à la délinquance soient uniquement répressives. Stéphane Wijgens va dans le même sens. « Seule une politique d'éducation et d'accompagnement est à mener ! » Tout comme la pétition, il conclut : « Construisons l'avenir, ne désespérons jamais de la jeunesse... » ■

**Annelise DETOURNAY**

(1) [www.trianglerouge.be](http://www.trianglerouge.be)

(2) [www.cjc.be](http://www.cjc.be)

## UNE CHASSE INTERNATIONALE

Le système s'est déjà vendu à 4.000 exemplaires. Au départ utilisé devant les gares, les grandes surfaces, il est maintenant activé dans les écoles en dehors des heures de cours et même vendu à des particuliers. Très prisé en Angleterre, le Mosquito y soulève quelques rares protestations. En février dernier, le gouvernement anglais annonçait pourtant que l'usage n'en serait pas interdit. « Nous soutiendrons toujours ceux qui respectent la loi, au détriment des bandes de voyous », affirmait la ministre de l'Intérieur. Toutefois, elle préconisait que l'anti-ado soit « le dernier recours » et qu'il fallait privilégier une meilleure politique de voisinage, tout en proposant aux jeunes plus d'activités alternatives. Pour le délégué aux droits de l'enfance anglais, expert mondial en santé, « diaboliser ainsi la jeunesse pénalise des innocents et creuse le fossé entre les générations ». « D'autant que cela ne vise en rien les causes des comportements antisociaux », ajoute Sir Al Aynsley-Green, à l'origine d'une campagne intitulée « buzz off ». En France, après l'idée d'une bombe malodorante pour chasser les SDF, l'arrivée du boîtier rebaptisé (ironiquement ?) 'Beethoven' a fait réagir la ministre du logement qui regrette que l'on soit arrivé « à un tel degré de stigmatisation et d'exclusion des jeunes » au lieu « d'assurer un cadre de vie décent et de qualité à tous ».

**A.D.**



# POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

● CJEF : vous avez dit « consultation du secteur ? »	21
AG du 28 avril	21
AG du 19 juin	22
Projet élections 2009	22
Décret CJEF	22
Groupe de travail du CJEF sur les politiques sécuritaires en matière de Jeunesse	23
● La Commission Consultative des Organisations de Jeunesse sous le signe du décret	24
Des trous dans le texte	24
Un problème pour la vie associative jeune	24
Un avis est-il possible ?	25
Des vellétés de cadastrer l'activité	25
Politiques programmatiques	26
Fin de présidence, co-présidence	26
● FESJ- CESSOC	27
AG FESJ et report des comptes	27
Beaucoup de mouvements sur les CT	27
● Fonds de formation du secteur socioculturel : 66 projets en comité de sélection	28
Le train sifflera le 15 septembre	28
Comptes approuvés	28
Nouveaux projets : associer les administrateurs et développer le catalogue	28
Pensez aux modules courts : simple et efficace	29
● Fourniture de tentes pour les camps	29
● Revue de presse	
Réforme du CJEF : Le nouveau Conseil de la jeunesse ne fait pas l'unanimité	30
Une réforme sans les jeunes ?	31
Dites Conseil de la Jeunesse Wallonie Bruxelles	32
Des sous pour les centres de jeunes	32
Secteur associatif : L'associatif, un secteur « en pleine forme »	33
D'un pacte associatif pour fin 2006 à une charte associative pour fin 2008	34
Associations, les politiques vous aiment	35
Aide à la Jeunesse : L'Aide à la jeunesse expliquée aux 8-12 ans et aux adultes	36

## CJEF, VOUS AVEZ DIT “ CONSULTATION DU SECTEUR ? ”

### AG DU 28 AVRIL

Huit OJ du CJC étaient représentées à cette AG du 28 avril.. Comme les autres personnes présentes, elles ont pris connaissance et ont approuvé les positions que le CJEF allait défendre à la Convention Sur le Développement durable à New York.

Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française a pour mission de promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent. Conseil consultatif en matière de politique de jeunesse, il donne, soit d'initiative, soit à la demande d'un ou de plusieurs ministres, des avis sur tous les problèmes concernant la jeunesse.

Le CJEF assure également le lien entre les organisations de jeunesse reconnues en Communauté française (80 OJ).

*Le CJEF s'associe à la rédaction de ce rapport sur l'état des droits de l'enfant en Belgique francophone. De plus, des OJ vont récolter des paroles d'enfant permettant de faire le point à partir des propos et des représentations des acteurs concernés.*

*6 mois de présidence, c'est court mais suffisant pour exprimer nos regrets de ne pas voir Claire, la responsable nationale des Jeunes CSC, exercer son mandat jusqu'au bout. Ces 6 premiers mois ont montré qu'une présidence marquée par la rigueur de la méthode, le souci de la qualité et du consensus pouvaient amener le CJEF très loin.*

*Si Claire quitte son mandat, c'est tout simplement parce qu'elle quitte aussi son OJ. Bonne chance donc au sein de la CSC. C'est assez encourageant et valorisant de voir que les responsabilités prises dans les OJ sont aussi reconnues ailleurs et pour des fonctions importantes. Au revoir et bravo, Claire.*

*L'avis a été préparé par le groupe de travail sur les politiques sécuritaires en matière de jeunesse (voir plus bas).*

Ensuite, le CJEF a pris connaissance du projet de rapport de l'UNICEF sur les droits de l'enfant.

- L'AG a également appris que la réforme du CJEF était à ce moment en réflexion du côté du cabinet du Ministre de la Jeunesse. Ce point est évoqué plus bas.

A l'initiative de la Commission sur le développement durable, les membres du CJEF ont pu prendre un repas de midi axé sur ce concept. Une manière concrète de vivre le développement durable et de constater que celui-ci peut très facilement devenir notre quotidien. Avec goût.

### AG DU 19 JUIN : 3 AVIS ET UN PROJET EN VUE DES ÉLECTIONS

Le 19 juin, l'AG du CJEF devait élire un nouveau président. Faute de candidats, cette élection a été reportée à une prochaine AG. Le Bureau a néanmoins remercié Claire

- Delobel pour son action en lui offrant au nom de tous un splendide bouquet de fleurs.

L'AG a ensuite traité de 3 avis. Le premier portait sur la **communication des données personnelles par les jeunes sur Internet**. Un avis dont une bonne partie du contenu est le fait d'Action-Ciné-Médias-Jeunes a été débattu en AG et finalement approuvé avec quelques modifications plutôt formelles. Un second avis a également été approuvé à l'unanimité, il s'agit d'un avis sur **le décret Emploi**. Ce décret qui a suscité des divisions internes très fortes au sein du secteur a pu faire l'objet d'un avis unanime. Pour ce faire, il a fallu prendre du champs et exprimer un positionnement plus global. L'avis contient pourtant quelques éléments qui mettent en avant les limites du projet politique que constitue ce décret Emploi. Celui-ci ne permet pas en effet d'avancer vers une harmonisation effective des salaires des travailleurs du socio-culturel. Au contraire, il va créer des disparités de subventionnement importantes.

- Enfin, un troisième avis a été approuvé, avis dans lequel le CJC et sa chargée de communication Dominique ont été fort impliqués. Cet avis porte sur **les politiques sécuritaires**. Il s'agit à travers cet avis de permettre au CJEF d'avoir un positionnement de fond. Grâce à celui-ci, le Conseil pourra réagir plus rapidement à l'actualité. Les récents faits divers ont en effet montré que la réponse politique développée était souvent une réponse de type sécuritaire et stigmatisante pour les jeunes. Le CJEF veut dénoncer ces réponses et demande une politique positive et qui vise l'éducation plutôt que la répression.

### PROJET ÉLECTIONS 2009

Dans le cadre des élections européennes, le CJEF se lance dans un partenariat avec le BIJ. A l'automne prochain, ils organisent, à Louvain-La-Neuve, une consultation des jeunes. Les OJ sont invitées à y participer.

## DÉCRET CJEF

Début 2008, le Ministre de la Jeunesse sollicitait un avis du CJEF sur son projet de réforme du Conseil. A l'initiative du CJC entre autres, et après un travail collectif de tout le Bureau, l'AG a approuvé un avis qui formule une dizaine de questions pour lesquelles nous souhaitons des réponses sur les intentions du Ministre.

Au mois de mai, le Ministre de la Jeunesse a diffusé un communiqué de presse annonçant la réforme du CJEF et se réjouissant que celui-ci " ne dépende plus du bon vouloir des Organisations de Jeunesse ".

Le Communiqué de presse du Ministre après l'accord en première lecture annonçait que la réforme du CJEF était clôturée ce qui au vu du chemin démocratique à effectuer était pour le moins prématuré.

Ce communiqué de presse désobligeant à l'égard des Organisations de Jeunesse a fâché le CJC (et d'autres) qui a envoyé un communiqué de presse de réponse.

Au-delà du discrédit jeté sur les Organisations de Jeunesse, le CJC souhaitait dénoncer la pseudo-consultation du secteur. Le Ministre n'avait en rien consulté le secteur et négocié avec lui le contenu de la réforme. Il a présenté son texte, demandé un avis et négocié ensuite, non pas avec le CJEF mais bien au niveau du Gouvernement. Le projet de réforme tel que proposé par le Ministre nous paraît mal emmanché. Il sera impossible de faire fonctionner le CJEF tel que le Ministre le propose. Cet organe deviendrait alors inefficace et ne pourrait plus être le poil à gratter de la politique de Jeunesse : l'organe qui permet à une parole jeune de remettre des avis structurés.

Depuis, le Ministre organise des réunions avec le Bureau du CJEF. Ces réunions n'ont pas encore donné lieu à un véritable espace de négociation mais nous souhaitons que cela le devienne. Sans cela, nous ne pouvons que nous opposer à la réforme du Ministre.

B.M.

## GROUPE DE TRAVAIL DU CJEF SUR LES POLITIQUES SÉCURITAIRES EN MATIÈRE DE JEUNESSE

Ce groupe de travail a clôturé ses 6 mois de travaux le 2/06/2008 en finalisant une **proposition d'avis** sur les questions politiques dites «sécuritaires». Ces politiques qui prennent les jeunes pour cible ont ainsi été analysées et contextualisées ; ce qui a permis au CJEF d'adopter un avis sur la question lors de son AG du 19/06/2008. Cet avis permettra au CJEF de réagir de manière concertée et posée lorsque ces questions resurgiront à la une de l'actualité ou lorsqu'il sera interpellé sur le sujet.

D.V.

*Un décret est voté par le Parlement de la Communauté Française. Avant cela, le projet de décret doit faire l'objet d'un accord du Gouvernement car c'est lui qui présente le décret au Parlement. Le cheminement d'un décret passe par trois moments de lecture en Gouvernement (première, deuxième et troisième lecture).*

*Voir dans la revue de presse de la rubrique " CJC en mouvement ".*

*Le but de ce GT est de permettre au CJEF de réagir rapidement à l'actualité concernant les politiques mises en place pour lutter contre le sentiment d'insécurité et plus particulièrement de l'évolution de la prise en charge du jeune qui commet des faits qualifiés d'infraction.*

*La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.*

*La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.*

*Cette procédure est assez habituelle. Le Ministre qui a un projet de décret consulte les acteurs concernés et sollicite leur avis. Le délai de 30 jours est le délai habituel. Ce qui est plus surprenant, c'est le fait qu'il n'y ait eu aucune négociation avec le secteur avant la présentation du décret. Il est fréquent que le Ministre négocie avec le secteur avant de présenter son texte. C'était dans ce sens-là que le cabinet de la Ministre Laanan avait travaillé même si ce n'était pas toujours avec bonheur.*

## LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE SOUS LE SIGNE DU DÉCRET

**Fin mai, le Ministre de la Jeunesse a présenté à la CCOJ son projet de décret sur les Organisations de Jeunesse. Il a demandé à la CCOJ de lui remettre un avis dans les 30 jours et il a annoncé l'ouverture d'une négociation avec le secteur.**

Préalablement, le cabinet du Ministre a rencontré un certain nombre d'acteurs du secteur. Le CJC a ainsi rencontré le cabinet Tarabella à Namur. A cette occasion, le texte du décret lui a été présenté et commenté. Cette réunion ne visait pas à négocier le texte. Elle a néanmoins permis de communiquer "à chaud" quelques commentaires sur des aspects problématiques dans le projet.

### DES TROUS DANS LE TEXTE

Toute une série d'éléments manquent au texte pour pouvoir en apprécier pleinement la portée. Ainsi manque l'exposé des motifs, c'est-à-dire le texte qui présente les intentions politiques du Ministre. Un décret est toujours accompagné d'un exposé des motifs. Il manque également les commentaires des articles. Ce document permet d'expliquer certaines notions contenues dans les articles et d'orienter la compréhension des articles du décret. Il manque les éléments budgétaires concernant le financement des OJ. A ce jour, les OJ n'ont pas la possibilité d'identifier comment elles seront subventionnées dans le cadre de ce nouveau décret. Il manque également tout ce qui concerne les mesures transitoires. Parmi celles-ci, une disposition concerne le passage d'un mode de subventionnement par année culturelle, soit du 1er juillet au 30 juin à un mode de subventionnement par année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre. Ce passage suppose de trouver un financement complémentaire pour les 6 mois de transition.

Bref, le projet de décret contient d'abord une série de trous dont le contenu est essentiel pour se positionner

### UN PROBLÈME POUR LA VIE ASSOCIATIVE JEUNE

Le texte présente, dans l'état actuel, de grosses difficultés pour le CJC. En effet, il réoriente le pilotage des Organisations de Jeunesse sur l'activité produite. Il y a une logique de production qui sous-tend ce décret. Cette logique considère que la Communauté Française doit soutenir des actions plutôt que des associations, des résultats, plutôt que des processus. Nous défendons l'idée que les Organisations

de Jeunesse sont un puissant vecteur de citoyenneté et doivent être soutenues pour cela. Nous ne voulons pas que les Organisations soient soutenues en fonction du nombre de journées d'action qu'elles réalisent. Faire cela, c'est oublier l'action associative des jeunes volontaires et bénévoles. Bien plus, c'est réduire l'action des OJ à des journées d'action éparpillées. Nous avons toujours défendu une logique de soutien qui prenne en compte le volume d'activité. A travers cela, nous visons à voir mieux soutenue les OJ qui sont actives aux 4 coins de la Communauté Française et qui font vivre des dynamiques associatives dans les écoles, dans les quartiers, dans différentes actions sociales où des jeunes prennent des responsabilités. D'une façon générale, cette valorisation de l'action des jeunes est absente du projet de décret et se traduit aussi par des velléités de modifier les critères d'âge dans les instances des OJ. Le Ministre ne semble pas vouloir que les jeunes soient les premiers responsables des OJ et privilégie une approche où les conseils d'administration pourront être majoritairement composés de personnes plus âgées.

### UN AVIS EST-IL POSSIBLE ?

Compte tenu des tensions entre Organisations de Jeunesse relayées dans les précédents numéros de Correspondance, le secteur des OJ allait-il être capable de remettre un avis. Surprise peut-être, la réponse est positive. En quelques réunions, un avis a pu être formulé, présenté à la CCOJ et approuvé unanimement par celle-ci fin juin. C'est un aspect positif. Toutefois, il convient de relativiser la portée de celui-ci. L'avis remis ne portait pas sur le fond, il pointe les manques du décret et demande au Ministre d'apporter des réponses précises. Avec celles-ci, les OJ pourront se projeter dans le futur et engager un réel débat sur le fond. Ce débat-là commence à peine et les premières semaines de juillet permettront au secteur d'en débattre en son sein mais également d'avoir, enfin, de premiers contacts avec le cabinet Tarabella pour négocier ce décret. Un an après l'installation du Ministre, on peut dire qu'il est temps !

### DES VELLÉTÉS DE CADASTRER L'ACTIVITÉ

Surprise fin mai, les OJ reçoivent du Service Jeunesse une base de données à compléter avec toutes leurs journées d'activités à compléter pour le 6 juin.

La charge administrative d'un tel boulot est réelle et impossible à supporter dans des délais aussi courts. L'information est disponible dans les rapports d'activité des OJ. Pourquoi le Service Jeunesse de l'administration envoie-t-il une telle demande ?

La réponse n'a pas traîné. Vous pouvez d'ailleurs la lire entre les lignes dans les paragraphes qui précèdent. Il y a un lien entre cette base de données à compléter et le projet de décret OJ. Quel est ce lien ? Est-ce avec cette base de données que l'on va construire le système de subvention prévu dans le décret OJ ? Remplir cette base de données pourrait-il avoir un impact sur les subventions futures ? Les OJ sont-elles condamnées à être évaluées sur base de leurs activités, indépendamment de leur dynamique associative interne, de leurs différences de projet, etc. ?

*Ces délais ont depuis été prolongés jusqu'au 19 juin, soit des délais bien trop courts pour nombre d'OJ du CJC qui n'ont pas encore rentré leur cadastre. Le CJC s'est exprimé sur cette difficulté en CCOJ et plus globalement a interpellé sur la philosophie sous-jacente à un tel cadastre.*

*La CCMCJ est la Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes, l'organe consultatif du secteur des centres de jeunes.*

*Be Larp, Fédération Belge du Jeu de Rôles Grandeur Nature est concernée. Cette association, en cours d'adhésion au CJC, a en effet introduit un dossier de demande de reconnaissance comme OJ. Un membre de la CCOJ a été désigné pour faire rapport à la CCOJ de leur demande.*

Ces questions ont été posées le 29 mai en CCOJ. Le débat a été long, près d'une heure, signe que cette base de données ou cadastre de l'activité des OJ pose bien des questions à tout le monde. Les réponses apportées par le Service Jeunesse se voulaient rassurantes. Le cadastre ne servira pas à calculer les subventions. Il permettra de valider le système de subventions imaginé. Les délais seront prolongés.

Cette base de données souffre encore d'un autre défaut fondamental, elle amène à comparer les activités des OJ les unes avec les autres. Or, chaque organisation qui a complété ce cadastre a fait l'expérience du caractère impossible de cette comparaison pour ses propres activités. L'idée même de mesurer l'activité des Organisations de Jeunesse sur base d'une unité de temps et d'un résultat observable, soit l'idée de journée d'action est bancal. Sans doute ressort-elle des logiques de gestion par objectifs et d'objectifs mesurables ? Reste qu'un tel indicateur n'est pas valide car il ne permet pas de mesurer ce qu'il dit vouloir mesurer, à savoir la mission des Organisations de Jeunesse, former des Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.

## POLITIQUES PROGRAMMATIQUES

Régulièrement les membres du GT consacré aux politiques programmatiques interpellent sur la charge de travail que représente leur participation : lecture des projets, réunions, etc. Le travail est colossal. La CCOJ du 29 mai a été l'occasion de réitérer cette interpellation. Plus globalement, la CCOJ a également demandé une nouvelle fois à disposer d'un droit de regard sur les moyens budgétaires et les décisions prises. Pour aller plus loin, un groupe de travail sera constitué. La CCOJ s'associera à la CCMCJ pour faire avancer ce dossier dans lequel les deux commissions délèguent des représentants aux comités de sélection.

## FIN DE PRÉSIDENTE, CO-PRÉSIDENTE.

Alain Maron quittait fin mai la présidence de la CCOJ pour aller vers d'autres activités professionnelles. La CCOJ a fait le constat qu'aucun candidat ne se présentait à la présidence. A titre transitoire, elle a confié à Geoffroy Carly, président de la COJ et Brice Many, secrétaire général du CJC le soin d'assurer une co-présidence ad interim. Cette co-présidence s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2008.

Les co-présidents ont donc pris en charge l'organisation de la CCOJ de juin et préparé l'année à venir. Un calendrier des réunions a été fixé, les dossiers en cours de demande de reconnaissance comme Organisation de Jeunesse ou comme groupement ont été attribués.

B.M.

# FESOJ-CESSOC

## AG FESOJ ET REPORT DES COMPTES

La FESOJ s'est réunie à plusieurs reprises au cours de ces deux mois. A l'interne, elle a organisé une Assemblée Générale fin mai. Cette AG a pris connaissance du rapport d'activités. Lors de la présentation des comptes, des questions ont fait émerger une incertitude parmi les membres de l'AG sur la présentation des comptes. Une demande de clarification est apparue. De ce fait, la décision a été prise de solliciter un comptable extérieur à la fédération qui va vérifier les comptes. De plus, deux membres de l'AG ont été nommés vérificateurs aux comptes.

Cela débouchera sur une nouvelle assemblée générale en septembre. Le CA de la FESOJ a pris connaissance début juillet des comptes retravaillés par la comptable externe à laquelle il a été fait appel. Tous les éléments seront là en septembre pour éclairer les questions de l'AG

## BEAUCOUP DE MOUVEMENTS SUR LES CCT

De nombreuses CCT sont actuellement en négociation. Elles portent sur les frais de déplacement domicile-travail où l'on s'achemine vers une augmentation de la part minimale à charge de l'employeur. Les frais de mission sont également concernés. Il s'agit de convenir de l'augmentation de la part prise en charge par l'employeur. Actuellement, les OJ remboursent les frais de déplacement pour mission sur base d'un forfait au kilomètre. Les employeurs et les syndicats devraient se mettre d'accord pour augmenter ce forfait mais la négociation sur le montant n'est pas encore aboutie. Soulignons que ces montants sont très peu, voire pas du tout pris en charge par les subsides de la Communauté Française et qu'il s'agit d'une revendication que les OJ souhaitent soutenir par rapport aux pouvoirs publics

Des CCT sur les fins de carrière sont également en cours de négociation. Il s'agit de permettre, dans un cadre défini légalement au niveau du secteur socio-culturel, des systèmes de prépension à mi-temps ou à temps plein. Les syndicats et les employeurs ont à trouver un accord sachant que :

Les syndicats souhaitent que des jeunes travailleurs soient engagés en remplacement des travailleurs qui partent en prépension ;

Les employeurs veulent éviter que les coûts d'emploi soient insupportables (coût de la prépension et coût d'un nouvel engagé) et soulignent qu'un remplacement poste pour poste n'est pas toujours la meilleure solution, surtout dans les petites associations.

Enfin, un débat a été initié sur les obligations qui incombent aux employeurs par rapport aux efforts de formation. Ceux-ci doivent augmenter et ce, obligatoirement. Les obligations peuvent être rencontrées de plusieurs manières différentes : augmentation des cotisations sociales pour les employeurs, augmentation des efforts de formation sur base d'un droit à un forfait d'heures de formation par an. Les employeurs n'ont pas encore déterminé la formule qui leur paraît la meilleure.

B.M.

*Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.*

*Les CCT (Conventions Collectives de Travail) sectorielles sont des textes qui ont force de loi pour un secteur. Elles sont conclues entre les syndicats et les représentants des employeurs ( la CESSOC pour les secteurs socio-culturels) au sein de la Commission Paritaire (CP 329). Avant d'être conclues, elles sont évidemment précédées d'une phase plus ou moins longue de négociation.*

Chaque année ce fonds permet de subventionner des actions de formation déterminées sur base d'appels à projets. Les OJ peuvent donc profiter pleinement de ces moyens financiers pour développer la formation de leurs travailleurs et, en particulier les travailleurs faisant partie de groupes dits "à risque" tels que les travailleurs plus âgés ou moins qualifiés.

Si vous souhaitez bénéficier d'un conseil, contactez le CJC !

## FONDS DE FORMATION DU SECTEUR SOCIOCULTUREL : 66 PROJETS EN COMITÉ DE SÉLECTION

**Un appel à projets s'est clôturé le 15 juin dernier. Il concernait des accompagnements d'équipe et des projets de formation spécialement conçus pour les besoins des associations et des travailleurs.**

Le budget de cette action s'élève à approximativement 120 000 euros. 66 projets ont fait l'objet d'un travail d'analyse et de sélection de la part du comité de gestion. 22 projets portaient sur un accompagnement et 44 sur de la formation. Quelques uns n'ont pas été retenus, il s'agit d'une minorité sur l'ensemble. Ce travail de sélection est réalisé en deux temps. Un premier temps d'analyse plus administrative réalisé par l'équipe du fonds de formation. Un second temps de sélection en comité de gestion. La qualité et la rigueur de ce travail en deux temps devraient inspirer les jurys de sélection dans le cadre de la circulaire sur les politiques programmatiques. 06 Nous évoquons celle-ci dans les lignes consacrées à la CCOJ.

### LE TRAIN SIFFLERA LE 15 SEPTEMBRE

Une nouvelle sélection sera clôturée le 15 septembre pour des projets d'accompagnement d'équipe et de formation. Les OJ intéressées peuvent donc profiter des mois d'été pour préparer leur dossier de candidature. Celui-ci se trouve sur le site [www.apefasbl.org](http://www.apefasbl.org).

### COMPTES APPROUVÉS

Comme les asbl, les fonds sociaux doivent approuver leurs comptes avant le 30 juin avant qu'ils ne soient présentés en Commission Paritaire. L'approbation des comptes a donné lieu à un débat sur les réserves du fonds. En effet, le fonds de formation disposent de moyens conséquents. Les différentes actions lancées ne suffisent pas à épuiser tous ces moyens financiers. Un débat a été initié sur la façon la plus optimale de développer plus encore les actions de formation dans les secteurs socio-culturels, dont le secteur des Organisations de Jeunesse. Ce débat peut sans doute également être alimenté par les débats au sein de nos OJ.

### NOUVEAUX PROJETS : ASSOCIER LES ADMINISTRATEURS ET DÉVELOPPER LE CATALOGUE

En partenariat avec la Fondation Roi Baudouin, le fonds de formation va soutenir en 2009 des actions de formation ou de supervision qui associeront des travailleurs et des administrateurs. Ce projet a pour finalité d'améliorer les modes de gestion et

l'articulation entre Conseils d'administration et travailleurs dans les secteurs socio-culturels. Nos OJ qui pourraient être intéressées peuvent dès à présent réfléchir aux projets qu'elles souhaitent mettre sur pied.

Par ailleurs, l'accès aux formations les plus courantes sera encore facilité en 2009. Pour ce faire, un nouveau catalogue des formations est en voie d'élaboration. Les OJ pourront inscrire leurs travailleurs à différentes formations et les frais seront pris en charge par le fonds de formation.

### **PENSEZ AUX MODULES COURTS : SIMPLE ET EFFICACE**

Le soutien aux formations passe aussi par les modules courts. Pour des formations sur des questions administratives, comptables, informatiques ou portant sur la gestion de groupe et la communication, vous pouvez obtenir un soutien de 80 € par jour (4 jours de formation maximum). Là encore, le site [www.apefasbl.org](http://www.apefasbl.org) vous apportera plus d'éclairage. La formule est la plus simple au niveau de la gestion administrative.

B.M.

## **FOURNITURE DE TENTES POUR LES CAMPS**

**En séance parlementaire du 22 mai, M Langendries (CDH) a souhaité savoir si la convention (signée entre Mme Laanan et l'ancien ministre de la Défense pour bénéficier des tentes de l'armée pendant la période d'été et pallier ainsi le manque de matériel au Centre de prêt de Naninne) était toujours d'application et connaître les mesures qui ont été prises pour subvenir aux besoins des OJ.**

M Tarabella a répondu avoir pris contact avec le Ministre de la Défense Pieter de Crem qui lui a confirmé que l'accord signé avec Mme Laanan était d'application jusqu'en 2009. Par ailleurs, une simplification administrative permet de diminuer les délais d'attente. Depuis le 1er janvier, 95 tentes ont été fabriquées et un appel d'offres, qui aboutira à la création de 60 nouvelles tentes, est en cours. Enfin, 50 tentes de patrouille, réservées aux Mouvements « foulard » ont également été achetées par le Centre de prêt.

Le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF<sup>1</sup>) sera sérieusement toiletté pour devenir le Conseil de la jeunesse Wallonie-Bruxelles (CJWB). L'objectif affiché est d'en faire un organe plus efficace, plus ouvert et plus représentatif. Des modifications qui ne vont pas sans quelques grincements de dents.

Le gouvernement de la Communauté française a adopté l'avant-projet de décret instaurant le « Conseil de la jeunesse Wallonie-Bruxelles ». Le texte soumis par le ministre de la jeunesse entend élargir l'accès au Conseil de la jeunesse. Jusqu'à aujourd'hui, il était constitué des quatre-vingt-six organisations de jeunesse reconnues. Désormais, il sera ouvert aux représentants des centres de jeunes, aux fédérations et conseils étudiants, et aux structures d'Aide à la jeunesse, en tant que tels. L'avant-projet de décret prévoit également d'ouvrir l'accès « à des jeunes porteurs d'initiatives nouvelles ». Pour l'efficacité, le nombre de membres à l'assemblée générale et au conseil d'administration a été sérieusement revu à la baisse. Alors que les quatre-vingt-six organisations de jeunesse (OJ) faisaient partie de l'AG, elles ne seront plus que douze sur un total de trente-six membres, les vingt-quatre autres places se répartissant entre les nouveaux venus<sup>2</sup>. Ce qui signifie que les fédérations et conseils d'étudiants qui étaient repris en tant qu'OJ seront cette fois représentés sous leur propre casquette. Ces places assurées ont logiquement été saluées à la Fédération des étudiants francophones (FEF<sup>3</sup>). « C'est une reconnaissance, de la part du politique, que la FEF a eu un rôle pivot dans le CJEF et qu'elle peut continuer à avoir un tel rôle dans le CJWB. » Au-delà de ce point, la FEF souligne que la « réforme du CJEF était nécessaire ».

Si le ministre, Marc Tarabella (PS), assure que le secteur a bien été consulté, le CJEF n'a pas encore remis son avis sur la question. « Une semaine après son adoption par le gouvernement de la Communauté française, le CJEF n'avait d'ailleurs toujours pas reçu officiellement ce texte », précise-t-on au bureau du CJEF, quelque peu étonné de l'enthousiasme ministériel à communiquer aussi promptement sur le sujet... Si la première mouture du texte avait plutôt suscité des réserves et des critiques, les avis sont actuellement beaucoup plus partagés. Le Réseau des non-confédérés

(RNC) regroupant une douzaine d'OJ et le Conseil de la jeunesse catholique (CJC) sont les seuls, pour l'instant, à avoir fait connaître leurs inquiétudes face aux changements annoncés. « Le gouvernement fait le choix d'ôter la voix des jeunes qui s'engagent à travers les organisations de jeunesse », s'inquiète le CJC, tandis que le RNC regrette que « le ministre diminue le nombre d'organisations de jeunesse pour faire de la place à des structures totalement floues et non identifiables ».

### « Un organe vivotant »

Au cabinet Tarabella<sup>4</sup>, on reste serein et convaincu de la nécessité de réformer le CJ. « Nous voulions faire en sorte que cet organe, vivotant, retrouve une réelle efficacité, soit beaucoup plus actif et intègre en son sein des gens de tout horizon qui font l'actualité de la jeunesse. En cela, nous sommes dans la droite ligne des recommandations des États généraux de la culture. » Reconnaissant au passage que l'amertume de certaines OJ était prévisible puisque « cette ouverture va diluer leur pouvoir, elles vont de facto perdre la situation monopolistique qu'elles avaient ». L'un des arguments ministériels tient à la représentativité. « Les OJ représentent trois cent mille jeunes. Or, il y a un million et demi de personnes de moins de trente ans en Communauté française. » Un raisonnement que réfute Catherine Lemaître du RNC : « Évidemment que tous les jeunes de la Communauté française ne sont pas dans une OJ. Mais l'ensemble des OJ parvient à toucher tous les publics et à représenter toutes les composantes de la société. Dans ce cadre, nous estimons que CJEF est représentatif et compétent pour remplir sa mission qui est de remettre des avis. »

Un autre point de l'avant-projet fait la place belle à la participation directe des jeunes qui auront la possibilité de s'exprimer à travers des « nouvelles structures participatives » au niveau communautaire (des groupes d'échanges et de réflexion appelés « agoras ») et au niveau local (des groupes de réflexion appelés « forums »). Des projets dont la faisabilité est mise en doute par le CJC. Mais ce qui suscite encore plus d'inquiétude, c'est l'obligation pour le nouveau Conseil de la jeunesse de se constituer en asbl, comme c'est déjà le cas en Flandre. « Afin d'assurer l'indépendance de la prise de parole des jeunes en Communauté française par rapport à l'autorité publique, de

permettre au CJ d'être directement représenté au Youth Forum européen et de solliciter toutes les aides régionales ou européennes », selon le ministre Marc Tarabella qui affirme par ailleurs que les moyens actuels accordés au CJEF seront pérennisés et revus à la hausse.

Une vision idéale que conteste le RNC qui y voit plutôt une épée de Damoclès: « Faudrait-il encenser les politiques menées par le ministre et ses collègues pour être assurés d'être agréés? Y aura-t-il un jour une autre asbl qui remplira certainement mieux, aux yeux du ministre ou de son parti, les missions du Conseil? » Des questions qui méritent d'être tranchées.

1. Le Conseil de la jeunesse d'expression française est l'instance consultative officielle des jeunes en

Communauté française. Il peut remettre un avis d'initiative ou à la demande du ministre de tutelle ou d'un autre acteur politique sur tout ce qui concerne de près ou de loin les jeunes en Belgique francophone. La composition du CJEF se trouve sur leur site: <http://www.cjef.be>

2. Les trente-six membres devront avoir moins de trente ans (au lieu de trente-cinq précédemment). Outre les douze membres issus des OJ agréées, douze places seront réservées aux centres de jeunes agréés, deux aux conseils d'étudiants, deux aux organisations représentatives des étudiants au niveau communautaire. On comptera également quatre membres émanant du secteur de l'Aide à la jeunesse et quatre autres émanant d'initiatives collectives de jeunes, pour autant qu'elles soient indépendantes des OJ et des centres de jeunes.
3. Fédération des étudiants francophones asbl, rue de la Sablonnière, 20 à 1000 Bruxelles – tél.: 02 223 01 54 – site: <http://www.fef.be>
4. Cabinet Tarabella, place Surlat de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles – tél.: 02 250 18 11.

## UNE RÉFORME SANS LES JEUNES ?

MÉTRO 23/05/08

*Le week-end dernier, le ministre de la Jeunesse de la Communauté française, Marc Tarabella, annonçait une réforme du Conseil de la Jeunesse d'Expression Française (CJEF) sans concertation avec les organisations de jeunesse (OJ). Catherine Lemaitre, la coordinatrice du Réseau des Non-Confédérés (RNC), explique les raisons du mécontentement des OJ.*

Le CJEF n'avait-il pas besoin d'une réforme ?

« C'est un souhait qui a été exprimé depuis une dizaine d'années. Le fonctionnement du CJEF n'est pas optimal d'autant qu'il est réglé par un arrêté vieux d'une trentaine d'années. Mais le travail du Conseil se passe bien même s'il se fait avec peu de moyens. »



**« Si le projet du ministre est de mieux représenter les jeunes, la moindre des choses serait de les écouter »**

**Que reprochez-vous au texte du**

**ministre ?**

« Premièrement, le fait que le rôle des organisations de jeu-

nesse (OJ) sera réduit. Auparavant, les 86 OJ membres du CJEF siégeaient à l'assemblée générale. Le ministre veut réduire leur nombre à 12. Le ministre veut qu'elles cèdent leur place à des acteurs

comme les représentants étudiants, les centres de jeunes et l'aide à la jeunesse. Les deux premiers sont pourtant déjà membres alors que le secteur de l'aide à la jeunesse n'a jamais exprimé le souhait d'être représenté. »

**Vous contestez également la volonté du ministre d'ouvrir le CJEF aux « initiatives collectives de jeunesse ». Pourquoi ?**

« Le ministre souhaite faire participer un public qui n'est pas membres de OJ. Mais son projet est totalement flou. Qui sont-ils? Comment seront-ils choisis? Le ministre ne dit rien. »

**Qu'attendez-vous du ministre ?**

« Il y a un véritable problème avec la manière dont les choses se sont déroulées. Nous avons appris par la presse qu'un texte finalisé avait été voté au gouvernement. La moindre des choses aurait été de nous consulter. Nous demandons donc une véritable concertation avec le ministre. Si le projet du ministre est de mieux représenter les jeunes, la moindre des choses serait de les écouter. »

(fr)

LLB 17-18/05/2008

## Dites Conseil de la jeunesse Wallonie Bruxelles

LE GOUVERNEMENT francophone a également adopté vendredi l'avant-projet de décret instaurant le Conseil de la jeunesse Wallonie Bruxelles, qui succède au Conseil de la jeunesse d'expression française et devient un véritable organe de participation et d'avis qui ne sera plus limité aux seules organisations de jeunesse (Patro,...) mais ouverte aux représentants des Centres de jeunes, des Fédérations et conseils des étudiants, des structures de l'Aide à la jeunesse,.... ■

## DES SOUS POUR LES CENTRES DE JEUNES

LE SOIR 08/05/2008

Le Parlement de la Communauté française a approuvé, mardi, un nouveau décret qui ne passera pas inaperçu dans le petit monde des maisons de jeunes, centres d'information et hébergement pour les jeunes. Les nouvelles dispositions simplifient quel-

que peu le maquis réglementaire du secteur en supprimant la distinction entre reconnaissance, agrément et subventionnement. Désormais, tout centre agréé sera subventionné. L'agrément sera désormais lié à un plan quadriennal ; les subventions seront

accordées en fonction de la taille du centre et de son volume d'activités. En 2008, les 188 centres de jeunes profiteront d'un budget global de 9,4 millions d'euros, en croissance de 720.000 euros.

Le nouveau décret permet le subventionnement de treize cen-

tres reconnus qui ne profitaient jusqu'à présent d'aucuns subsides. Trois nouvelles maisons de jeunes - à Thuin, Bastogne et Aulnois - ont par ailleurs rejoint la liste des associations soutenues par la Communauté française, a indiqué le ministre de la Jeunes-

se Marc Tarabella (PS) qui était en visite à Molenbeek, mercredi. Le secteur des centres de jeunes occupe actuellement plus de 500 équivalents temps plein. Ils sont fréquentés et ils encadrent chaque année, des dizaines de milliers de jeunes. ■ M.d.M.

C'est en tous les cas la conclusion que l'on pourrait tirer des résultats d'une récente enquête<sup>1</sup> que la Fondation Roi Baudouin a confiée à l'Université de Liège (Centre d'économie sociale) et à HIVA (Hoger Instituut voor de Arbeid, KUL). Le scoop: l'emploi salarié dans ce secteur connaît une croissance annuelle deux fois plus élevée que celle de l'emploi salarié partout ailleurs. Représentant à lui seul plus de 10 % de l'emploi salarié du pays, l'associatif est, sans conteste, un poids lourd de notre économie.

Pour réaliser le volet quantitatif de l'étude, les chercheurs ont fait appel aux statistiques de l'ONSS, ainsi qu'aux chiffres du « compte satellite des institutions sans but lucratif » (ISBL, qui regroupent les asbl, les associations de fait et les fondations), soit un ensemble de tableaux très récemment établis par l'Institut des comptes nationaux. Une première étude du genre avait été publiée en 2005.

### Des chiffres encourageants

Le compte satellite des ISBL en Belgique couvre près de 17 000 associations (ne sont retenues que celles qui emploient du personnel salarié). Sont exclues également: les écoles du réseau libre. Au total, ce personnel assure une production de plus de 22 milliards d'euros. En termes de valeur ajoutée, c'est-à-dire de contribution au produit intérieur brut (PIB), ces associations interviennent pour 4,6 % de l'apport national (soit 13,3 milliards). « À titre de comparaison, le secteur financier y contribue à concurrence de 16,6 milliards et celui de la construction de 12,5 milliards. Le secteur associatif n'est donc en aucun cas un secteur en marge, mais constitue bel et bien un acteur de taille », indique Jacques Defourny, directeur du Centre d'économie sociale (CES).

La valeur ajoutée (VA) de la vie associative se concentre nettement dans les soins de santé et les prestations de services sociaux, ces deux secteurs générant à eux seuls 70,1 % de la VA des ISBL. Avec l'enseignement (pour lequel le compte satellite ne livre que des chiffres partiels), ces branches d'activité constituent toujours les domaines de prédilection des associations avec emplois rémunérés.

Si l'on se penche sur les ressources de ces ISBL, on verra que 60 % d'entre elles proviennent du financement public contre 35 % issues du

privé (dons, cotisations, ventes, etc.) et 5 % de fonds étrangers (citons, par exemple, le Fonds social européen). Les résultats démontrent donc que, contrairement aux idées reçues, l'associatif, ce n'est pas uniquement du « subsidié ».

Avec un taux de croissance annuelle de 2,9 % entre 1998 et 2005, on l'a dit : l'emploi associatif bat des records! C'est la branche « culture, sports et loisirs » qui connaît la croissance relative la plus importante (+ 85 %), même si c'est avec un volume de création d'emplois plus faible en termes absolus (+ 8 886 ETP). Selon Jacques Defourny, « cette augmentation peut s'expliquer notamment par l'explosion de l'offre des activités organisées pendant les congés scolaires, par exemple ».

On pourrait penser que les divers plans de résorption de chômage mis en place par les pouvoirs publics pourraient expliquer en bonne partie cette croissance importante. Mais, selon le CES, il semblerait que ce soit davantage la dynamique interne de ce secteur qui soit l'élément explicatif majeur de ce phénomène. Une étude plus approfondie des résultats permettrait cependant d'affiner encore l'analyse.

### Un monde associatif vivant et dynamique

C'est en substance ce que l'on retiendra du volet qualitatif de l'enquête menée auprès de cinq-cents associations. Ceci correspond aux tendances observées dans l'analyse quantitative, à savoir l'augmentation de l'emploi et le soutien important des pouvoirs publics. Il ressort également que le monde associatif a bien assimilé la nouvelle législation sur les asbl. Une grande majorité de ces acteurs portant un regard positif sur ces nouvelles dispositions.

La Banque nationale va désormais publier les données quantitatives tous les deux ans. Celles-ci seront enrichies de commentaires et de comparaisons chiffrées dans le temps, exposés dans un langage didactique.

1. Cette étude peut être téléchargée gratuitement sur le site de la Fondation Roi Baudouin: <http://www.kbs-frb.be> ou commandée par téléphone au 070 23 37 28.

Le secteur associatif est décidément à l'honneur en ce moment. Après l'enquête de la Fondation Roi Baudouin sur le poids économique de l'associatif (cf. *AEchos* 252), la vaste consultation sur la bonne gouvernance de l'associatif réalisée par la Fondation Excellence for non profit (cf. p.29), voici enfin, après une longue gestation, celle qu'on n'attendait plus : la charte associative.

À l'origine, intitulée « Pacte associatif », elle a troqué son titre pour celui de Charte, non pas qu'il fût plus sexy mais il signale surtout que le document ne réclame plus une double signature (celle des autorités publiques d'une part, celle des associations d'autre part), mais le seul contre-seing politique. Une modification en faveur d'un engagement unilatéral qui correspond d'ailleurs à la demande d'une majorité d'associations, qui s'étaient montrées réticentes à l'idée d'un pacte, et de l'engagement réciproque qu'il présupposait. Un choix pragmatique aussi, vu la difficulté à identifier un interlocuteur associatif légitime...

#### Un accouchement difficile

Née d'une large consultation d'acteurs associatifs et des pouvoirs locaux, tant wallons que bruxellois, entamée en 2006 et qui devait déboucher sur un pacte associatif en cette même année 2006, la « Charte d'engagement des pouvoirs publics à l'égard des associations » a connu de nombreux déboires, reports et valse-hésitations pour enfin être adoptée en première lecture ce 30 mai 2008 par le gouvernement conjoint Région wallonne/Communauté française/Cocof.

Elle prévoit notamment :

- l'égalité de traitement et la non-discrimination : les pouvoirs publics traitent de façon égale et non-discriminatoire les prestataires de services d'intérêt général. Ces prestataires assurent un service égal à tous les utilisateurs sans discrimination ;
- la complémentarité entre l'action associative et l'action publique (un point d'achoppement lors des discussions autour du pacte) : celle-ci implique que les pouvoirs publics s'appuient dans leur action sur les services publics et sur les associations dans un souci de complémentarité et non de concurrence, et que les associations entretiennent avec les services publics des relations de complémentarité et de non-concurrence ;
- l'évaluation et le contrôle des missions d'intérêt général subsidiées : ceux-ci impliquent que

les pouvoirs publics, lorsqu'ils subsidient une association afin qu'elle remplisse une mission d'intérêt général, définissent *a priori* et chaque fois que c'est possible les critères objectifs d'évaluation et effectuent les évaluations et les contrôles en application de ceux-ci.

En ce qui concerne les pouvoirs locaux, autre point sensible lors des négociations (cf. *AEchos* n°), il est prévu que :

- les pouvoirs locaux soient encouragés à transposer à leur niveau la Charte et à mettre en place un partenariat avec les associations pour être plus accessibles auxdites associations ;
- le premier « Plan de mise en œuvre de la Charte d'engagement » (un plan est prévu pour chaque législature de la Région wallonne/Communauté française/Cocof afin que les pratiques soient adaptées ou développées pour répondre aux engagements de la Charte), portera sur la transposition par les pouvoirs locaux de la Charte ;
- l'ampleur de la transposition par les pouvoirs locaux fera l'objet d'une évaluation en conférence interministérielle dans les deux ans après la signature de l'accord de coopération.

#### Pour fin 2008, sans doute...

Le gouvernement conjoint a convenu d'une méthodologie pour la mise en œuvre concrète de cette Charte. C'est ainsi qu'il a confié à un comité de pilotage, constitué des ministres-présidents ainsi que de deux ministres délégués par gouvernement, de préparer des propositions de textes traduisant les engagements de la Charte en dispositions légales et réglementaires et de formuler un projet d'accord de coopération. Ces documents seront finalisés une fois la Charte associative adoptée en dernière lecture. Entre-temps, la Charte sera soumise aux conseils consultatifs ainsi qu'au secteur associatif et transmise ensuite dans le courant du dernier trimestre 2008 au parlement de chaque entité fédérée concernée afin qu'ils puissent en débattre. « Ce faisant, le gouvernement conjoint entend prolonger la dynamique de large consultation qui a prévalu lors des travaux préparatoires de la Charte ». Des outils concrets sont également prévus : conférences interministérielles, plans de mise en œuvre, rapports aux parlements, « task force de la vie associative », portail Internet et droits de recours. Un processus à suivre, donc et sur lequel nous reviendrons dans un prochain numéro.

- ▶ Trois gouvernements (Communauté, Wallonie, bruxelloise Cocof) ont ensemble adopté une première version de charte.
- ▶ Les pouvoirs publics s'engagent envers l'associatif.
- ▶ Une démarche plus sensible et importante qu'il n'y paraît.

Même des initiés ne l'attendaient plus. Voici qu'une charte associative sort des limbes. Tout ce que notre heureux pays compte comme ministres francophones non fédéraux, réunis en gouvernement conjoint Communauté française/Région wallonne/Cocof, en a adopté le texte vendredi en première lecture, après une kyrielle de réflexions, consultations, hésitations.

Précisément, on parle d'une "charte d'engagement des pouvoirs publics à l'égard des associations". Son "point majeur, commente le ministre-Président wallon et francophone, Rudy Demotte (PS), c'est l'affirmation par les pouvoirs publics du rôle et de la reconnaissance de l'associatif. Ce texte est pour moi fondateur". Son homologue à la Commission communautaire française (pour ne pas redire Cocof), Benoît Cerexhe (CDH), prolonge : "Ce texte va loin. Nous prenons une série d'engagements parce que nous sommes convaincus que l'initia-

tive associative est un véritable moteur de la société".

#### Non-concurrence

En l'état, le texte occupe 10 feuillets. On y décline une série de principes : liberté d'association et d'expression (Ndir, évidemment); de légalité (on agréé et on finance par voie légale ou réglementaire, et on fixe "les règles de transparence" quand les crédits sont facultatifs); d'égalité de traitement et de non-discrimination (donc, les différences de traitement doivent être "objectives et raisonnablement justifiées"); de complémentarité entre actions associative et publique (ce qu'on vise ainsi, c'est que pouvoirs publics et associations travaillent dans des soucis et relations "de non-concurrence"); de gestion des subsidiations (quand un pouvoir public subsidie une association pour mener une mission d'intérêt général, il "définit a priori et chaque fois que c'est possible les critères objectifs d'évaluation, effectue les évaluations et les contrôle").

Suivent des engagements. Ceux des seuls pouvoirs publics signataires et pas de l'associatif, puisqu'il ne s'agit pas ici de contrat entre eux, mais de déclaration politique unilatérale. Ainsi veut-on régler la distinction, pas toujours facile dans les faits, entre le rôle de régulateur et d'opérateur des pouvoirs publics.

les engagements seront traduits en dispositions légales et réglementaires. Accord de coopération à la clé. Et outils concrets en appui : conférence interministérielle, plans de mise en œuvre, rapports aux parlements, "task-force de la vie associative", portail Internet, droits de recours.

P.P.

Enfin, mais pas le moindre, les trois gouvernements "encouragent les pouvoirs locaux à transposer à leur niveau la présente charte et à mettre en place un partenariat avec les associations locales" qui les rende plus accessibles : droit d'interpellation au conseil, séances particulières sur l'état de la vie associative...

Voilà, dira-t-on qui est très (ou encore très) abstrait ? Voire, vœux pieux ? Ce n'est pourtant pas rien (ci-contre). Et c'est d'ailleurs loin d'être fini. La charte va être soumise aux conseils consultatifs, au secteur associatif et (fin 2008) aux trois parlements. Après ultime adoption,

## Un lent enjeu symbolique et pragmatique

- ▶ La charte mise vendredi sur rails a déjà fait un long et patient voyage. Passé notamment par un aggiornamento du PS.

#### ÉCLAIRAGE

PAUL PIRET

Reconnaître le fait associatif, clarifier les relations entre associations et pouvoirs publics, nouer leur alliance, garantir la transparence du soutien public... Tels sont les objectifs d'une démarche qui, côté francophone, a atteint vendredi une première concrétisation. N'y voyons pas que des grands mots. Si l'enjeu est politique et symbolique, les implications peuvent être très pragmatiques. On évoque ici tout un monde qui rend des services essentiels, renforce dans (et malgré) sa dispersion la cohésion sociale, emploie (évaluation variable) quelque 165 000 ETP en Wallonie et à Bruxelles, mobilise nombre de bénévoles... et entretient avec les pouvoirs politiques, souvent ses subsidiants, des relations tissées de connivences mais parfois aussi de concurrence voire d'hostilité.

Régir ces relations dans ce qu'on a appelé longtemps un pacte, l'idée n'est pas neuve. Portée surtout au départ par la démocratie chrétienne, revendiquée dès 1997 par le PSC d'alors, soutenue naturellement aussi par Ecolo, elle intéresse peu le MR (dont l'appréhension de la société civile est naturellement moins portée sur les relais collectifs que sur la participation citoyenne) et n'a pas percé sans mal au PS, où la méfiance de l'associatif est historique – inspirée par une priorité d'office des services publics sur les "rivaux" privés dans des prestations d'intérêt général.

Or, n'y aurait-il eu qu'une "rénovation" chez les socialistes francophones, ce serait bien celle-ci : leur ouverture au moins partielle et affichée à l'associatif. Une ouverture réfléchie en interne : après ses "ateliers du progrès", le PS a consacré des "universités d'été" à l'associatif comme "moteur de changement", sous l'effet notamment d'un passage de génération (un Demotte revendique venir de l'associatif). Une ouverture forgée aussi avec d'autres : dans les "assises pour l'égalité" de la gauche, en 2001; dans (au moins en l'espèce) les "convergences à gauche" de 2002 avec Ecolo; dans les sympathies entre des PS

et CDH... Une ouverture, enfin, puisant dans l'évolution du monde. Qui a fini par rendre naturel un front commun public/associatif contre la marchandisation des services.

Bref, on ne fut plus étonné de voir inscrite la réalisation d'un pacte associatif dans les programmes des exécutifs fédérés de 2004. Mais le processus s'est avéré plus complexe que prévu. On promet un pacte pour fin 2006; on aura une charte fin 2008. Voyez les changements de délai et d'appellation. C'est qu'il fallut accorder 3 exécutifs et 3 partis; consulter l'associatif dont la diversité d'activités, de tailles, de statuts, de fédérations, de réseaux... est infinie; dénouer de gros nœuds comme la forme du pacte, son périmètre, la représentation de l'associatif. C'est d'ailleurs, d'abord, la difficulté d'identifier "un" interlocuteur associatif légitime qui a fait passer (pas reculer, jure-t-on) d'un "pacte" contractuel à une "charte" politique unilatérale.

Processus à suivre. Il le sera en particulier dans les villes et communes. Là où les gouvernements ne peuvent guère qu'inciter. Et là où, dans le même temps, les risques d'arbitraire et d'opacité (dans les doublonnements, subsides, etc.) sont pourtant plus répandus. ■

Le monde de l'Aide à la jeunesse est complexe, il n'est dès lors pas facile d'en comprendre les procédures, les différents acteurs et ce d'autant plus si on est un enfant. C'est sur la base de ce constat, auquel différentes recherches ont abouti, et de la nécessité de sensibiliser les professionnels à la place de l'enfant dans le secteur de l'Aide à la jeunesse, que deux équipes bruxelloises de ce secteur ont créé un outil: « Ça peut arriver près de chez toi ».

En 1991, la Communauté française se dotait d'un nouveau décret relatif à l'Aide à la jeunesse. De nombreux outils expliquent ce décret, sa logique, ses acteurs tant aux professionnels qu'aux parents et aux adolescents. Cependant, pour les plus petits rien n'existait jusqu'à ce jour. Une lacune aujourd'hui réparée puisque ce 9 mai, deux services privés agréés par la Communauté française, le Sairso (centre d'orientation éducative)<sup>1</sup> et Alternatives familiales (service de placement familial)<sup>2</sup>, organisaient une conférence de presse afin de présenter *Ça peut arriver près de chez toi*, un livret aux couleurs ensoleillées et aux cartes qui invitent au jeu, destiné aux 8 à 12 ans. Cet outil original, à la production duquel les deux services ont collaboré, a obtenu le soutien de la ministre de l'Enfance, de la Santé et de l'Aide à la jeunesse, Catherine Fonck (CDH)<sup>3</sup> et vient d'être distribué à tous les acteurs et services de l'aide à la jeunesse avec pour objectif qu'il se retrouve sur tous les bureaux, les salles d'attente, d'entretien, chez les mandants, etc.

### Le devoir d'information

« Ce projet est né il y a cinq ans de la volonté de rendre l'enfant acteur, sujet des décisions qui le concernent. Se présenter à l'enfant en tant que professionnel n'est pas chose aisée, remarque Christian Dehaspe, directeur d'Alternatives familiales. Nous avons donc créé deux histoires: celle d'un dossier au Service d'aide à la jeunesse et celle d'un dossier au Service de protection judiciaire. Histoires qui vont aider les professionnels à se

présenter, permettre aux enfants de savoir qui est telle personne. Un jeu avec des cartes qui représentent les différents acteurs de l'aide à la jeunesse complète le tout. Les cartes ont été imaginées comme support à une mise en scène, une préparation par exemple de l'enfant à une réunion au SAJ qui doit avoir lieu le lendemain. »

François Vanneste, directeur du Sairso, insistera quant à lui sur le devoir d'information que la mission d'accompagnement des familles doit entendre. En effet, « il est important que les familles comprennent les décisions qui sont prises à leur attention, c'est pour cela que ce projet a été construit avec les familles, les enfants et les professionnels pour qu'il soit le plus accessible possible ».

### Des formations suivront

Christian Denis, psychologue au Sairso, contera le long chemin de cette réalisation, entre scénariste, dessinateur et la nécessité de trouver des mots justes pour l'enfant, des dessins qui correspondent au mieux à la représentation qu'a un enfant d'un avocat, d'un juge...

Des formations dans les différents arrondissements vont être organisées pour les professionnels afin que ce vecteur soit utilisé par un maximum d'acteurs. Une plaquette pour les professionnels explique l'usage du livre et des cartes.

Des dessins sympas, des couleurs vives, des mots qui accrochent bref, un support à exploiter sans modération et dont ses auteurs sont très fiers!

1. Sairso, centre d'orientation éducative, rue Meyerbeer, 145 à 1180 Bruxelles – personnes de contact: François Vanneste et Christian Denis – tél.: 02 344 17 09 – courriel: info@sairso.be
2. Alternatives familiales, service de placement familial, av. Albert 1<sup>er</sup>, 21 à 1420 Braine-l'Alleud – personne de contact: Christian Dehaspe – tél.: 02 384 58 28 – courriel: alterfam@hotmail.com
3. Ainsi que celle de la Direction générale de l'Aide à la jeunesse du ministère de la Communauté française et du Fonds Institutions et services d'aide aux jeunes et aux handicapés, le ISAJH.

# DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	37
● GCB et Patro : Des milliers de jeunes en route pour le camp	38
● 33 communes wallonnes disent « Well'camp » !	38
● Patro : Chasse le trésor dans ton assiette	39
● La cellule de crise GCB	39
● J&S : L'école est finie.. Et maintenant ?	40
● Kilokiri, un séjour sympa pour les enfants en surpoids	40
● Week-end national à la JOC pour les jeunes du mouvement	41
● Jeunes CSC : Participation citoyenne des jeunes	42
● Revue de presse	
<i>Le chant des peuples du foulard</i>	43
<i>Scouts et guides se mettent au vert</i>	45
<i>Camps de jeunesse : 500 demandes de subsides pour les produits locaux</i>	46
<i>Enfants en surpoids mais bien dans leur peau</i>	46
<i>Ici on crée des vacances</i>	47
<i>Diminuer la précarité des jeunes</i>	48
<i>Se former à l'école et sur le terrain</i>	48
<i>Les jeunes travailleurs suffisamment protégés ?</i>	49
<i>Se construire dans la différence</i>	50

## APPEL AUX OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : [correspondance@cj.be](mailto:correspondance@cj.be)

## DES MILLIERS DE JEUNES EN ROUTE POUR LE CAMP!

Les grandes vacances pointent déjà le bout de leur nez et avec elles, leur lot de camps, d'activités en plein air et de grands jeux dans les bois. **Les Guides Catholiques de Belgique, la Fédération Nationale des Patros et la Fédération Nationale des Patros Féminins** rééditent leur campagne de presse commune pour cette période particulière.

Le camp est un moment-clé dans la vie des **mouvements de jeunesse**. En plus des activités hebdomadaires, c'est l'occasion d'y vivre des expériences de jeux, de vie en groupe, d'autonomie et de responsabilité, hors de la famille et de l'école. Durant 10 jours, au sein d'un groupe de pairs et par des activités ludiques, les enfants et les jeunes développent leur sens de la participation à la société et deviennent des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires -des CRACS-.

Cette année, les Fédérations des Patros mettront l'accent sur **l'alimentation saine durant le camp**. Grâce au soutien de la Fondation Roi Baudouin, les intendants seront mis à l'honneur en recevant pour chaque camp une malle pédagogique réalisée par le Patro. Cet outil facilitera la vie des cuistots tout en apportant quelques notions d'hygiène et de sécurité. Des recettes, des trucs et astuces, des affiches, un kit d'ustensiles,... et des fichiers d'activités pour partir à la découverte de saveurs ou d'éléments de la pyramide alimentaire. De quoi faire vivre des activités originales aux enfants !

De leur côté, les Guides Catholiques de Belgique profiteront de la période des camps pour insister sur leur thème d'année : **" Les Jeux Olympiques : Tous champions! "**. Alors qu'en Chine s'ouvriront bientôt les JO, les GCB saisissent la balle au bond et mettent l'accent dans leurs activités sur les dimensions de citoyenneté et de démocratie. De plus, les Jeux Olympiques sont souvent choisis comme thème de camps ou comme journée-type au camp. C'est l'occasion pour le Mouvement, de mettre l'accent sur le sens de l'acte sportif, sur les valeurs de l'olympisme...

Virginie Tiberghien, GCB et Valentine Verachtert, Patro

## 33 COMMUNES WALLONNES DISENT " WELL'CAMP! "

Cette année, et pour la deuxième fois, le Ministre Philippe Courard (Ministre de la Fonction Publique et des Affaires intérieures en Région wallonne) lance le projet " Well'Camp 08 ". Il permet aux communes le souhaitant et accueillant des camps de mouvements de jeunesse d'engager une personne-relais pendant les mois d'été. Ce " Monsieur/ Madame Camp " sert de lien entre la commune et les jeunes en camp. Grâce à lui/elle, les animateurs de mouvement de jeunesse seront informés des règles en matière de gestion des déchets en vigueur sur la commune qui les accueille, des horaires de la piscine, du parc à containers...

L'an dernier, le projet a été très bien accueilli tant du côté des communes que de celui des Mouvements. Un véritable succès! Cette année, c'est 33 communes qui ont répondu à l'appel du ministre. Cette opération est une belle initiative qui permet de montrer aux jeunes qu'ils sont soutenus dans leur animation et leur projets.

## CHASSE LE TRÉSOR DANS TON ASSIETTE

Dans les camps patros cet été, les intendants seront mis à l'honneur en recevant pour chaque camp une **malle pédagogique**. Les animateurs ne seront pas oubliés non plus et encore moins tous les jeunes qui en bénéficieront directement.

### Un outil pour tous

L'idée est née suite à un appel à projets de la Fondation Roi Baudouin. Nous leur avons proposé de créer un outil qui facilitera la vie quotidienne des intendants tout en apportant quelques notions d'hygiène et de sécurité. Nous voulions aussi que tous les patronnés puissent tirer profit de cet outil et peut-être partir à la découverte de nouvelles saveurs...

Un outil utile autant pour une nouvelle équipe d'intendants que pour une équipe aguerrie aux subtilités des repas de camp.

Un outil à vivre tous ensemble : intendants, animateurs, animés et parents.

### Une malle intendance ?

Et oui... Des recettes, des trucs et astuces, des illustrations, des affiches, un kit d'ustensiles,... et tout cela dédié aux intendants ! Et pour les animateurs, un fichier d'activités pour partir à la découverte de quelques éléments de la pyramide alimentaire.

### Mais encore...

Les intendants découvriront entre autres un tableau des fruits et légumes de saison avec les temps de cuisson adéquats. Ils pourront également mettre tout leur talent en action avec des recettes pour utiliser les restes d'un repas.

Les animateurs, quant à eux, recevront des fiches pratiques pour proposer aux jeunes des activités telles que la découverte de saveurs ou l'art de la table. Par exemple : tout ce que l'on peut faire pour varier les plaisirs du lait ; passer de la découverte de la graine à la fabrication d'un pain ; etc... De quoi faire vivre des activités originales aux enfants, dans un esprit Patro !

Thibault Simon, permanent pédagogique

## LA CELLULE DE CRISE GCB

La cellule de crise des Guides est remise en fonction pour soutenir les 750 camps qui s'organisent cet été.

La cellule de crise, c'est un numéro d'appel accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pendant toute la durée des camps. Elle a pour mission de prêter main-forte aux groupes qui l'appellent pour des problèmes graves : endroits de camp, accidents, matériel... bref, toute situation paniquante.

Parmi les membres de la cellule, en plus des personnes spécialement formées à la tâche, une série de spécialistes interviennent au cas par cas (psychologue, médecin, spécialiste des assurances, juriste, journaliste, etc.). Tout cela dans l'optique d'offrir un service précis en cas de pépin et d'aider les groupes à résoudre leurs problèmes afin que les camps se passent au mieux.

Frédérique Deffrennes, Publications et Communication

## L'ÉCOLE EST FINIE... ET MAINTENANT ?

**Les brochures " mode d'emploi " de Jeunesse & Santé : des infos à consommer sans modération ! Explications, conseils, tuyaux, exemples, sérieux et humour se mêlent pour offrir aux jeunes un ensemble d'infos aussi utiles qu'indispensables.**

Depuis plus de dix ans, les brochures mode d'emploi font preuve de leur efficacité. Actualisées chaque année elles sont une source d'informations pratiques et concrètes pour les jeunes.

### Quelles infos ?

Le cap des 18 ans constitue un fameux tournant dans la vie. Et après ? L'avenir se dessine avec plus de précision, des choix se posent, des responsabilités s'ajoutent,... Que faire lorsque l'école est finie ? Se lancer dans la vie professionnelle ? Attaquer des études supérieures ? **" 18 ans et après, mode d'emploi "** aborde plusieurs aspects concrets pour aider les jeunes dans leurs démarches : l'accès aux études, les bourses d'études, les allocations familiales, l'inscription comme demandeur d'emploi, la lettre de candidature et le CV, la rencontre avec l'employeur, le premier emploi, l'inscription à la mutualité, la fiche de paie, le travail au noir, les allocations d'attente et de chômage,... Des tas de conseils dont il serait dommage de se priver !

**" La mutu, mode d'emploi "**, quant à elle, a l'ambition de faire comprendre comment fonctionne la sécurité sociale et à quoi sert une mutualité. Quand et comment s'inscrire ? Quels services offre la mutualité ? Que faire en cas de maladie ou d'hospitalisation ? Quels sont les différents documents mutuellistes et administratifs ? De quelle manière la mutu est-elle votre partenaire santé ? Autant de questions qui trouvent réponse dans cette brochure courte et pratique.

Et la collection se complète avec **" Bientôt chez moi, mode d'emploi "** qui aborde le moment de la prise d'indépendance. Quitter le nid familial, prendre son envol... mais en gardant les pieds sur terre ! Trouver un logement, déménager, contracter des assurances, toucher un revenu, gérer un budget, remplir sa déclaration d'impôts, s'adapter à son nouvel environnement social,... De nouveaux défis qu'il importe de ne pas négliger !

### Intéressé ?

Les brochures " mode d'emploi " de Jeunesse & Santé sont gratuites. Alors n'hésitez plus ! Elles sont disponibles sur simple demande dans la plupart des secrétariats locaux de la Mutualité chrétienne, dans les régionales Jeunesse & Santé ou au secrétariat national de Jeunesse & Santé (Tél : 02 / 246 49 81 – mail : [jets@mc.be](mailto:jets@mc.be) – N'oubliez pas de communiquer vos coordonnées complètes et les brochures désirées). Elles sont également téléchargeables sur notre site [www.jeunesseetsante.be](http://www.jeunesseetsante.be).

## KILOKIRI, UN SÉJOUR SYMPA POUR LES ENFANTS EN SURPOIDS

**Obésité, surcharge pondérale, surpoids, autant de sujets qui font de plus en plus l'actualité. On en parle et c'est tant mieux ! Depuis deux ans déjà, Jeunesse & Santé (J&S) propose un séjour spécifique pour les enfants en surpoids. Pas question de régime, de bourrage de crâne ou d'efforts intensifs, l'objectif est de passer de bons moments en groupe, dans un cadre détendu autour de repas équilibrés.**

En Belgique, 12 à 16 % des enfants sont obèses et près d'un enfant sur cinq présente des problèmes de poids... Une réalité d'autant plus alarmante que des études indiquent que plus d'un tiers des cas d'obésité chez l'adulte tirent leur origine d'une obésité infantile.

Soucieuse de sensibiliser les enfants en surcharge pondérale à l'importance de l'alimentation équilibrée

et de l'activité physique, Jeunesse Et Santé a décidé de mettre sur pied un séjour baptisé " Kilokiri " qui accueille une trentaine de jeunes ados en surpoids, âgés de 12 à 14 ans, et se déroulera en deux périodes de cinq jours entre juillet et novembre 2008.

Repas équilibrés, activités en plein air, bonne hygiène de vie rythmeront les journées des jeunes ados qui s'investiront dans le séjour en participant activement à l'élaboration et au choix des menus ainsi qu'aux courses. Ils apprendront l'importance de prendre du temps pour manger, de vivre pleinement ce moment de convivialité à table. Les participants découvriront également le plaisir de bouger au travers de balades, de jeux en plein air...

Ce séjour n'est pas pour autant une cure. Pas de perte de poids, pas de régime, l'objectif est de passer un moment agréable en groupe dans un cadre favorisant une hygiène de vie. Au terme de cette expérience les participants auront les outils pour renforcer confiance et estime de soi, souvent abimées par le fait de mal vivre son surpoids.

#### **Une prise de conscience familiale**

Ce projet s'inscrit dans une démarche à long terme pour l'enfant et son entourage. Le projet est d'ailleurs conçu en deux périodes pour assurer une certaine continuité par étapes et permet de placer des objectifs ou bonnes résolutions entre les séjours.

La réussite de cette démarche ne peut bien entendu pas se faire sans l'implication étroite des parents et des frères et sœurs. Ceux-ci seront dès lors invités à participer la dernière journée des deux séjours. Les parents auront ainsi l'occasion de partager l'expérience de leur enfant, de parler avec un professionnel et de prendre un repas convivial et équilibré. Ils pourront donc ainsi se mettre en projet à plus long terme, pour que les bonnes habitudes soient prises en famille !

## **WEEK-END NATIONAL À LA JOC POUR LES JEUNES DU MOUVEMENT**

Dans " Correspondance 106 ", la JOC vous annonçait les dates du week-end national.

Zoom sur les 25, 26 et 27 avril : toute l'équipe de la JOC et les jeunes du mouvement ont eu rendez-vous à Vielsalm et plus précisément à Ottré pour vivre ensemble un week-end sous le signe de la créativité et de l'expression.

Mais qu'a-t-il eu de particulier ? Outre le fait que les jeunes de toutes fédérations confondues se sont rencontrés et ont échangé, la particularité de ce séjour a résidé dans le fait que la thématique " identité " a été mise à l'honneur. Il s'agit donc ici d'expression artistique, oui mais avant tout au service d'un thème commun.

Les jeunes ont été répartis en groupes en fonction des ateliers artistiques choisis au préalable. Les ateliers étaient animés par des jeunes militants ou des permanents. Après une première étape d'exploration verbale avec leur animateur respectif, les jeunes ont pu se lancer dans la réalisation de leurs messages.

Les créations ont émergé dans chaque atelier tantôt sous forme chanson, de vidéo, de photo, de mise en scène théâtrale, de fresque " graffée ", ...

Au terme d'un jour et demi de bouillonnement créatif, les groupes de jocistes ont présenté leurs différentes approches artistiques devant l'ensemble des participants.

Pendant ce long moment dans l'après-midi, les émotions, les sourires, les applaudissements, les silences ont parlé d'eux-mêmes : ensemble, nous traversons le temps fort des trois jours de vie collective. Nous avons sous les yeux la synthèse des conceptions . Nous avons vu défiler devant nous, le fruit de la créativité des " troupes ". Nous sommes tous différents, que ce soit par notre culture, notre origine, notre

éducation, ... Nous, les jeunes, sommes tous confrontés à des stéréotypes, des préjugés, à un manque de respect et de reconnaissance. Néanmoins, nous sommes soucieux du présent et de l'avenir et curieux. Nous sommes porteurs de rêves et de valeurs. Nous voulons avoir un réel espace d'expression et d'écoute. Par nos passions et nos modes d'expression propres, nous arrivons à nous définir dans la société.

Le pari était réussi.

Last but not least : distribution de t-shirts-souvenirs qui, pour la plupart, se sont vite transformés en répertoire téléphonique ou recueil de messages d'amitié.

Quelques photos, des sourires, des embrassades, quelques larmes ou quelques mots ont prolongé les au revoir des uns et des autres. Juste le temps de se faire la promesse de tous se retrouver le dimanche 29 août 2008 pour la Journée de Clôture.

Lorena Gulino, détachée pédagogique

PS : Les résultats du week-end, bientôt en ligne sur notre site ! <http://www.joc.be>

## PARTICIPATION CITOYENNE DES JEUNES

Les Jeunes CSC en collaboration avec d'autres organisations de jeunesse ( la JEC , RéSO-J et Ecolo-j), et sous la coordination de la CNAPD (Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie), vient de lancer **une grande enquête sur la participation citoyenne des jeunes de 16 à 30 ans**, dans le cadre de la campagne " Citoyen-ne un jour ".

Les résultats de l'enquête permettront d'orienter les étapes suivantes de la campagne: l'organisation d'une grande journée sur la participation le 5 novembre à Namur (avec présentation officielle des résultats, en présence de nombreux jeunes, de responsables politiques et de la presse), puis la réalisation d'un outil pédagogique sur la participation citoyenne sous toutes ses formes, du suffrage à l'engagement volontaire associatif ou local.

**Le questionnaire peut être rempli sur le site de la CNAPD :**  
**<http://www.cnapd.be/questionnaire-citoyen-ne-un-jour/>**

Afin que les résultats de l'enquête soient aussi représentatifs que possible, nous avons besoin de la participation de nombreux jeunes à l'enquête. Nous diffusons donc ce message pour vous demander de répondre à l'enquête (si vous êtes dans la tranche d'âge des 16-30 ans) et/ou de la diffuser dans vos réseaux et auprès de vos connaissances.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement sur l'enquête et la campagne «Citoyen-ne un jour...»

Gaëlle Demez, permanente Jeunes CSC  
Tél. 02/246 32 15 ou 0486/868 198

## DEUX MILLE cinq cents camps en Wallonie cet été. Les mouvements de jeunesse gardent la cote.

REPORTAGE

A 15 heures, les nuages funèbres qui s'amoncelaient, tonnante et flamboyant au-dessus de la plaine se déchirent. L'air est noyé, le vent tournoie, le sol herbeux et bosselé se transforme en éponge gorgée d'eau et de boue. Cris d'orfraie et galopades : chacun se replie vers un abri sûr. Stoïques et affairées sous leurs tentes, les jeunes guides n'en poursuivent pas moins leur installation. Elles sont une grosse vingtaine, arrivées le matin de Marche-en-Famenne. Les fillettes prennent possession avec curiosité de la grande prairie du petit hameau d'Arbospine, commune de Jalhay, près de Spa.

**« On quitte ses habitudes, son petit confort, pour vivre avec les autres des moments forts, pour apprendre à découvrir »**

Sous leur grande tente verte à la lourde toile rêche et odorante, Zoé, Manon, Alys, Héléne, Céline, Louise et Alex peaufinent les brêlages, assurent les pilotis, tissent les couchettes en bandelettes de chambre à air. Les sacs de couchage, valises, sacs à dos, mousses et bidons qui traînaient en tas informes ont été précipitamment planqués sous les tentes. « La pluie ? Ça ne pourra jamais être pire que l'année dernière ! », sourit une brUNETTE qui approfondit avec une bêche presque aussi haute qu'elle la tranchée courant le long de sa tente.

Les guides du groupe des Colibris, unité « 9<sup>e</sup> Ardenne », se souviendront pour toujours de leur camp 2007 près de Herbeumont. Piégées dans les pluies diluviennes d'un juillet pourri, alors qu'elles étaient installées dans une prairie ceinte par des ruisseaux, les jeunes filles s'étaient réveillées au beau milieu d'un océan d'eau et de boue. Elles et leurs affaires détrempées avaient dû être évacuées vers un hangar.

L'aventure...

Cette aventure, plus de 120.000 jeunes qui ont entamé la saison des camps, au début du mois la vivront à leur manière. Partout dans le pays, mais principalement au Sud de la Belgique, des tentes se dressent, des trous se creusent, des affaires s'empilent, des constructions s'élèvent. Chaque année, la Wallonie accueille environ 3.000 camps. Là, au grand air, des jeunes se réunissent pour vivre parfois « à la dure ». « Cinq, dix, quinze jours de bonheur où chacun s'amuse, où chacun va pouvoir, simplement, s'enrichir et grandir », dit-on chez les Scouts. « L'apothéose, ajoute-t-on chez les Patros. On quitte ses habitudes, son petit confort, pour vivre avec les autres des moments forts, pour apprendre à se découvrir et à construire ensemble. »

Avant la douche du feu de dieu, toutes les patrouilles - nains, elfes, korrigans et farfadets - avaient vite eu le temps de faire « une méga grosse charge bois », la récolte de bois mort dans la petite forêt d'à côté en prévision de la veillée du soir. Puis, un repas semoule-saucisse-légumes, servi en « dose de poney » par les trois cuisiniers à la troupe affamée. « Ça ne ressemble à rien, s'amuse un gaillard. Mais elles ont faim ! » Eternelle équation qui a permis à des générations de cuisiniers improvisés de voir disparaître sans coup férir lard carbonisé, pâtes gluantes, viande en semelle de botte et riz sans sel...

Manifestement enchanté de la compagnie pépiante, Pixel le chien de berger d'une des cuisiniers, promène sa truffe d'une tente à l'autre et récolte caresses et bourrades. « Tirez à mort, les filles, c'est votre lit ! » C'est le moment de tendre les sommiers en chambre à air. Tout le monde doit mettre la main à la pâte : « Louise, ce n'est pas le moment de faire sécher ton linge ! ». On se

fait la courte échelle pour parvenir au sommet de la construction ou on utilise de vieilles cantines en tôle, estampillées « Congo belge ». Doriane, Audrey, Rosine et Héléne conseillent, encadrent, houspillent. « N'oubliez pas de boire, il fait chaud ! ». Ces animatrices viennent de terminer leur rhéto, ou ont à peine la vingtaine. Jusqu'au 14 juillet, elles seront à la fois les amies, les confidentes et les petites mères de leurs guides âgées de 12 à 15 ans.

A 100 euros par personne en pension complète, le camp tient la comparaison avec n'importe quel stage. Et pourtant, explique Doriane, boucler le budget n'est pas toujours facile ; la location du terrain d'Arbospine s'élève à 300 euros. Et pour chaque longue perche en épicea, dont il faudra une centaine pour les constructions, il faut prévoir 2,20 euros. S'ajoutent à cela les frais de cantine, en hausse malgré les offres alléchantes prix de gros que font les grandes surfaces.

Toute à leur installation, les guides papotent et s'interpellent.

La plupart, anciennes des lutins, sont des habituées. « Au départ, raconte l'une, c'est ma mère qui était elle-même guide, qui m'a inscrite. Je n'étais pas très chaude ; mais finalement, j'y ai pris goût. C'était il y a huit ans ». Les mouvements de jeunesse à foulard (scouts, patros et guides) qui se présentent comme des « lieux éducatifs complémentaires à l'école et à la famille » restent des valeurs sûres en Belgique. L'apprentissage de l'esprit de groupe, la découverte de la nature et de l'aventure, les premiers rudiments de débrouillardise... cela séduit. Souvent les parents, dans un premier temps. Pour autant, indique Xavier, chef scout souriant et costaud est venu superviser les constructions, « l'adhésion à un mouvement comme le nôtre impose pendant l'année des rendez-vous réguliers, contraignants. La concurrence d'autres activités de loisir se fait sentir ».

A Arbospine, deux dizaines de jeunes filles ont investi le monde de Brocéliande, le thème du camp 2008. En contrebas, un

camp hébergeant une cinquantaine de scouts. Et plus loin, d'autres villages de tentes. « *L'an dernier, ils étaient 27 sur le territoire de la commune de Jalhay, explique le premier échevin Rodolphe Sagehomme. Un tiers d'entre eux environ sont flamands et néerlandais* ». La commune vient de désigner son « *Monsieur camp* », un jeune chargé de prendre contact avec tous les mouvements de jeunesse pour les informer des règles en vigueur en ma-

tière de quiétude et de respect de l'environnement et s'assurer de la bonne entente avec les habitants. « *C'est une prévention nécessaire, poursuit Sagehomme. Je préfère éviter les problèmes* ».

« *La vie est un voyage à faire à pied* », proclame la mythologie scout. Cette semaine, malgré le déluge, Ocelot, Chikaree, Oubara, Suricate, Chousingha, Daman et les autres l'ont entamé d'un pas résolu. ■

MICHEL DE MUELENAERE

## REPÈRES

Il y aurait 160.000 scouts, guides, patros, etc., en Belgique. Mais on estime que plus de 300.000 Belges sont impliqués dans des mouvements de jeunesse. **Les Scouts.** C'est plus de 45.000 jeunes, encadrés par 8.000 animateurs

bénévoles. Ils sont répartis dans 420 unités du côté francophone et germanophone. Les Scouts organisent chaque année environ 1.600 camps en Belgique et à l'étranger.

**Les Guides Catholiques de Belgique.** 25.000 membres

répartis en 420 unités. Et 800 camps cette année. **Les Patros.** Ils regroupent 20.000 jeunes et animateurs. Ce qui représente 300 camps. **Les Scouts et Guides pluralistes.** 4.600 membres et 165 camps cet été.

M.d.M.

## TOUJOURS VRAIS

### Le feu de camp



© D.R.

« *Monte flahamme légèreuuu* »... Pas de camp, pas de veillée sans flambée ; tout bon scout vous le dira. Ça réchauffe, ça pétille, ça fait rêver aux étoiles et chanter l'assistance. Mais un feu de camp peut servir à bien d'autres choses : se chauffer, cuire le rata, enfumer les moustiques. A chacun sa méthode pour dresser, allumer et entretenir. Comme pour les barbecues, les puristes regardent les allume-feu avec horreur, les intégristes fonctionnent sans papier – avec de la mousse bien sèche.

### La feuillée



© D.R.

Avec le jeu de nuit et le « *hike* » (une escapade de plusieurs jours), la feuillée est l'objet le plus commenté dans le scoutisme. Sa simplicité est inversement proportionnelle à son importance. Elle doit être judicieusement située : pas trop près du camp tout en restant accessible, même de nuit. Elle comporte un trou d'une profondeur raisonnable, quelques piquets horizontaux, quelques piquets verticaux, des bâches rigoureusement opaques. Et au centre : une lunette de W-C. Ou pas...

### La corvée bois



© D.R.

Pas de veillée sans feu. Pas de feu sans bois. Pas de bois sans corvée bois. Que les corvées aient été rebaptisées « *charges* » n'y change rien. C'est un moment diversement apprécié. Naguère considérée comme une razzia, l'opération est soumise à des règles. Plus question de couper du bois sur pied. Seules les branches mortes trouvées au sol peuvent être moissonnées. La charge bois est idéale pour débusquer les tire-au-flanc : ce sont ceux dont les mains ne terminent pas pleines de sève.

### Le brélage



© D.R.

S'il fallait un test pour distinguer le « *vrai* » scout d'un autre, le brélage est peut-être celui-là. Pour les non-initiés, c'est un type de nœud permettant d'assembler des pièces de bois ou d'autres matières. Le plus usité d'entre eux : le brélage carré qui maintient ensemble, en principe solidement, deux pièces croisées qui ne peuvent pas glisser l'une sur l'autre, pour construire une table, une plateforme... Mais aussi les bois du lit ou les supports de la feuillée. A vérifier régulièrement...

### La tranchée



© D.R.

Dans notre pays, et par les temps pluvieux qui courent, c'est un véritable « *must* ». Car il ne suffit pas de disposer d'une tente solide et imperméable, encore faut-il éviter les infiltrations par en dessous. Et là, une seule idée : ceinturer la tente d'une tranchée suffisamment profonde qui assurera l'évacuation du ruissellement. La tranchée est en tout cas indispensable en amont de la tente. S'armer donc de courage. En cas de déluge, on ne pourra que s'en féliciter... si l'on n'oublie de la vider à temps.

### Totem, quali, promesse



© D.R.

Les rites d'intégration et de passage par excellence chez les foulardés. En principe, ils suivent un ordre. Le « *totem* » : le moment d'accueil dans la troupe. Le « *qualificatif* », lorsque le jeune est mieux connu et que l'on peut lui adjoindre le mot ou l'expression qui le décrit. La promesse, le passage : le moment de rappel de la Loi. L'heure où, solennel, le jeune s'engage à respecter les valeurs de son mouvement, même lorsqu'il le quittera. Le tout fait parfois une ménagerie pas possible.

- L'association "The Green Challenge" lance le projet "Green-in-pack".
- Cette expérience-pilote sera menée cet été dans deux sections scouts et guides de l'Abbaye de la Cambre.
- Objectif? Mettre en place des camps d'été durables.

**I**l n'est plus un jour sans que l'on parle de changement climatique, d'empreinte écologique ou de développement durable. On en parle, c'est bien. Encore faut-il agir. Fondée en septembre 2006 par d'anciens chefs scouts dynamiques, l'association "The Green Challenge" se dit "persuadée que si chacun y mettait du sien, les choses pourraient évoluer positivement". "Il suffit parfois d'une légère impulsion pour opérer une conscientisation au sein d'une population donnée", indique la petite équipe qui poursuit l'objectif principal de promouvoir le développement durable à Bruxelles.

Après le défi "Icechallenge" en 2007 qui visait à sensibiliser le public à une bonne isolation des logements; le vélo Green Shake qui permet de préparer des milkshakes en pédalant; et l'épopée cycliste Bruxelles-Poitiers, The Green Challenge s'est lancé un nouveau défi: encourager les scouts et guides à mettre en place des camps d'été durables.

#### Plus de 50 000 jeunes

"Cette année, quelque 2300 dossiers de camps ont été déposés auprès des Fédérations de scouts et de guides, ce qui représente plus de 50 000 jeunes francophones qui vont partir en camp cet été, en Belgique ou à l'étranger, pendant deux à trois semaines", explique Loïc Berger, coprésident

de The Green Challenge. S'il est vrai que les camps scouts se déroulent en nature, le respect de l'environnement ne va pas toujours pour autant de pair. Loïc, Christophe, Titi et les autres membres de l'association ont donc réfléchi à un projet visant à réduire l'impact écologique des mouvements de jeunesse. Le fruit de leurs réflexions? Le "Green-in-pack", une malle pédagogique contenant des fiches-conseils et du matériel concret (radio solaire, lampes de poche à dynamo, chargeurs de GSM à manivelle, produits à faible impact écologique, etc.).

"Avec ce projet, nous souhaitons diminuer au maximum l'empreinte écologique des scouts en camp d'été mais aussi les sensibiliser aux enjeux environnementaux actuels afin qu'ils puissent agir en conséquence au quotidien", développe Loïc. Cet été, ce sont les deux sections scouts et guides de l'Abbaye de la Cambre à Ixelles qui testeront le Green-in-pack pendant leur camp. "Après le camp, nous évaluerons ce qui est réalisable et ce qui ne l'est pas lors d'un camp scout. A terme, nous souhaitons toucher un maximum de jeunes dans toute la Belgique", s'enthousiasme Loïc.

Plus pratiquement, les fiches-conseils se déclinent autour de six thèmes avec ce qu'il est conseillé de faire ou de ne pas faire. En terme de **gestion de l'énergie**, l'objectif est de se passer de groupe électrogène pendant tout le camp. "A la place, les scouts disposeront de panneaux solaires photovoltaïques", indique Loïc. Autre axe, les **transports**. Il s'agit de réduire les déplacements en voiture. Comment? Les scouts voyageront gratuitement en train, grâce au soutien de la SNCB, jusqu'au lieu du camp. Pour le retour est organisée sur internet une plate-forme

de covoiturage. Quant aux guides, elles bénéficieront sur place de carrioles pour vélo afin d'effectuer les trajets d'intendance de courte distance à vélo.

Une attention particulière sera prêtée à la **consommation**. "Il s'agit de consommer mieux", insiste Loïc. Pour ce faire, les fruits et légumes de saison seront privilégiés, les gaspillages et les produits emballés évités... En ce qui concerne le **bois de construction**, il est conseillé de s'assurer que le bois est issu de forêts gérées durablement, de laisser une partie des perches sur le lieu du camp, etc. Pour les "feuillées" (NdIR: trou profond creusé dans la terre où les scouts vont se soulager, mais qui empêche souvent une bonne décomposition par manque d'oxygène), le Green-in-pack propose de recourir à une toilette sèche ou "toilette à litière biomatrisée" (qui sera testée chez les guides) et d'interdire les désinfectants.

En matière d'**hygiène**, le Green-in-pack vise à réduire de moitié la quantité de produits (liquide vaisselle, savon,...) utilisés par les jeunes en camp ainsi que la quantité d'eau. Cette année, Ecover mettra à disposition des scouts des détergents à faible impact écologique. Enfin, les **déchets** devront être triés et un compost pourra être créé sur la plaine du camp.

Autant d'idées "vertes" qui ont reçu le soutien de la ministre de l'Environnement et de l'Énergie Evelyne Huytebroeck (Ecolo). "Il est fondamental qu'il y ait la dimension environnementale dans les mouvements de jeunesse. Il faut des actions pour relever le défi climatique!" commente-t-elle. Les scouts l'ont, eux, en tous les cas déjà bien compris.

Stéphanie Bocart

► Infos:  [www.thegreenchallenge.be](http://www.thegreenchallenge.be)

LLB 7/07/08

**PRÈS DE 500 ORGANISATEURS** de camps de jeunesse ont introduit cette année une demande de subsides pour consommer des produits du terroir, a indiqué dimanche le ministre wallon de l'Agriculture et de l'Environnement, Benoît Lutgen, en visite à un camp de Patro à Heyd (Durbuy). "Les jeunes qui établissent leur camp dans une zone rurale bénéficient d'une excellente occasion de découvrir les producteurs locaux et les produits du terroir (viande, lait, fruits et légumes, beurre, œufs, pommes de terre, miel, etc.)", a fait valoir le ministre. Une subvention aux mouvements de jeunesse qui désirent consommer des produits d'arti-

sans locaux est disponible. Le montant de cette aide s'élève à 5 euros par participant. Un budget annuel de 150 000 euros est réservé pour ce programme. Cette année, près de 500 organisateurs de camps ont déjà introduit leur demande de subsides. Le ministre a également présenté un guide pratique pour les animateurs des mouvements de jeunesse en Wallonie. Son contenu a été concerté avec les scouts, les guides catholiques de Belgique, les Patros et les scouts et guides pluralistes. Le fascicule appelle notamment au respect des rivières, de l'environnement et des touristes. (Belga)

## ENFANTS EN SURPOIDS MAIS BIEN DANS LEUR PEAU

L'INFO 16/05/08

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS



### Enfants en surpoids mais bien dans leur peau

De nombreux jeunes et de nombreux enfants se trouvent en surcharge pondérale et sont confrontés à des régimes et à des privations. Ils sont aussi confrontés au regard des autres et, parfois, aux moqueries. Ils ne sont donc pas dans les meilleures conditions pour se sentir

bien et développer une certaine estime de soi. Jeunesse et santé (le service «jeunes» de la Mutualité chrétienne) a donc imaginé les stages Kilokiri. L'objectif est de donner aux jeunes de 12 à 14 ans l'occasion de s'épanouir dans un groupe, de travailler sur la confiance en soi, d'apprendre à bouger en s'amusant, de goûter à une alimentation saine en découvrant mille et une saveurs. L'objectif n'est pas la perte de poids immédiate, mais l'amélioration de l'estime de soi et la possibilité de faire naître le déclic pour une meilleure hygiène de vie.

Le stage comprend deux séjours d'une semaine, l'une durant l'été et l'autre durant le congé de Toussaint. La famille est présente chaque samedi de clôture des séjours.

**Quand et où?** Du 1<sup>er</sup> au 5 juillet à Mormont et du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre à Vierves-sur-Vroin.

**Participation?** Pour les deux séjours, 195 euros pour les membres de la Mutualité chrétienne en ordre d'assurance complémentaire et 334,50 euros pour les non-membres.

**Renseignements et inscriptions?**auprès du service Jeunesse et santé dans les centres de service de la Mutualité chrétienne ou auprès de la responsable du stage, Muriel van der Heyden. Tél.: 02.246.49.81.

## L'ENVIRONNEMENT est le thème suggéré, mais chaque plaine fait comme elle veut, dans le respect du biorythme des enfants.

**L**a coordination qu'il assure au service Jeunesse du Centre culturel du Brabant wallon est sans doute réalisée dans l'ombre, mais elle se révèle essentielle. Au point que le dossier qu'il peaufine toute l'année et propose aux différentes plaines de vacances du Brabant wallon est aujourd'hui baptisé « bible » par les coordinateurs et animateurs qui l'emploient. À l'heure où de nombreux parents cherchent encore des activités pour leurs enfants, notamment

dans le cadre des plaines de vacances, Abdallah Roshli fait avec nous le point.

**Quelle est l'utilité des plaines de vacances ?**

C'est vraiment le réservoir pour tous les enfants qui n'ont pas la chance de partir dans le Sud. Certains n'ont même que cette solution pour s'aérer et sont présents pendant toutes les vacances. Dans ce cadre-là, on peut presque dire que, pour les cinq mille enfants qui les fréquentent, on crée des vacances dans les plaines !

**Avec un projet pédagogique ?**

Évidemment ! On n'en est plus au temps du « parking » pour enfants. Désormais, il faut un vrai projet pédagogique pour les accueillir. Faute d'argent d'ailleurs, les plaines perdent leurs subside. Cette année, j'ai ainsi suggéré de travailler sur le thème de l'environnement, mais chaque plaine fait évidemment comme elle veut. Certaines vont développer les échanges Nord/Sud, d'autres le développement durable. D'où votre « bible » ?

C'est un dossier de 140 pages dans lequel les coordinateurs et les animateurs peuvent aller puiser pour trouver des activités à réaliser au sein même des plaines

ou à l'extérieur. Cette année, il y a des contes autour des arbres, des chanteurs, des ateliers de cirque mais aussi des réductions offertes par le Labyrinthus ou Houtopia aux plaines de vacances du Brabant wallon.

**Vous insistez beaucoup sur la qualité des animations...**

C'est nécessaire. Et cela veut aussi bien pour celles proposées par les plaines que pour les artistiques. Je souhaite de plus que cette qualité s'accompagne de tarifs avantageux. Les artistes avec qui nous travaillons ont bien compris que les enfants qui fréquenteraient les plaines de vacances étaient plus défavorisés. Ils acceptent donc de proposer des tarifs plus acceptables. Je n'ai qu'un regret pour cette année, c'est le fait que nous n'aurons pas de sites interplaines. Je n'ai reçu que quatre réponses et, encore, deux d'entre elles me signalaient qu'elles ne disposaient pas de moyens de transports. Si la Province pou-

sait entendre cet appel...

**Des consignes précises pour les animateurs ?**

Un carnet pédagogique rappelle aux animateurs qu'il faut assurer un fonctionnement qui prévient à chaque enfant sa place et le reconnaît comme un individu à part entière. Il faut donc installer des groupes d'âge, avec des lieux de vie spécifiques qui leur permettent de s'approprier leurs espaces respectifs. Il faut aussi respecter le rythme des enfants, en prévoyant notamment une sieste pour les plus petits.

**Avec quel objectif final ?**

Nous voulons que les enfants qui reviennent chez eux après une journée de plaines s'endorment en rêvant de ce qu'ils ont réalisé pendant la journée et se précipitent le matin pour retrouver le projet qui les occupait la veille. Si l'on réussit cela, alors on peut dire qu'on aura assuré notre mission !

Propos recueillis par

JEAN-PHILIPPE DE VOGELIAER

### PLAINES DE VACANCES

**Beauvechain.** Jusqu'au 22/8. Infos : 010-85.83.17.

**Braine-Ailleud.** Jusqu'au 29/8. Infos : 03-384.38.94.

**Braine-le-Château.** Du 22/7 au 23/8. Infos : 0476-20.33.52 ou 0477-42.81.66.

**Chaetre.** Jusqu'au 8/8. Infos : 0499-54.32.88.

**Chaumont-Gisoux.** Jusqu'au 14/8. Infos : 010-68.72.12.

**Court-Saint-Étienne.** Jusqu'au 25/7. Infos : 067-89.36.61.

**Genappe.** Jusqu'au 22/8. Infos : 067-79.42.46.

**Grez-Doliceau.** Jusqu'au 14/8. Infos : 030-84.83.45.

**Hélécine.** Jusqu'au 1/8. Infos : 039-65.69.23.

**Jecourt.** Jusqu'au 20/7. Infos : 0486-34.24.44.

**Ittre.** Jusqu'au 18/7 et du 18/8 au 29/8. Infos : 067-79.43.38.

**Jodogne.** Du 14/7 au 24/8. Infos : 010-81.45.22.

**La Hulpe.** Jusqu'au 22/8. Infos : 02-634.30.79.

**Lasse.** Jusqu'au 22/8. Infos : 02-634.04.96.

**Mont-Saint-Guibert.** Jusqu'au 14/8. Infos : 0499-52.83.86.

**Nivelles.** Jusqu'au 14/8. Infos : 067-88.32.17.

**Orp-Jauche.** Jusqu'au 1/8. Infos : 0477-92.39.63.

**Omignies-LIN.** Jusqu'au 22/8. Infos : 010-43.78.26.

**Perwez.** Jusqu'au 31/7. Infos : 061-64.92.55.

**Ramillies.** Du 4/8 au 8/8 et du 18/8 au 22/8. Infos : 0479-55.32.01.

**Rebecq.** Jusqu'au 29/8. Infos : 067-67.04.59 ou 67-69.39.93.

**Rixensart.** Jusqu'au 22/8. Infos : 0476-73.35.58 (après 16 h) jusqu'au 1/8 et 071-38.54.00 ensuite.

**Tubize.** Jusqu'au 22/8. Infos : 02-390.03.34.

**Villers-la-Ville.** Jusqu'au 22/8. Infos : 071-87.00.63.

**Walhain.** Du 22/7 au 1/8 et du 18/8 au 29/8. Infos : 010-65.32.08 ou 474-21.85.25.

**Waterloo.** Jusqu'au 22/8. Infos : 02-352.99.62 ou 02-352.99.30.

**Wavre.** Jusqu'au 22/8. Infos : 010-22.60.89.



ABDALLAH ROHLI (à gauche) en compagnie des animateurs de « Jeunesse et Santé » chargés de l'encadrement de la plaine de vacances de Court-Saint-Étienne. © RENÉ BIENF.

**A**nouveau, grosse ambiance (détendue mais sérieuse) au Collège Pie X à Châtelain le 21 avril dernier où une cinquantaine de participants ont pris part à la seconde rencontre intergénérationnelle organisée conjointement par les Pensionnés, prépensionnés et chômeurs âgés (PPCA) de la CSC, le Collège Pie 10, le Cefa de Marchienne et les Jeunes CSC.

Au terme de la première rencontre, en 2007, chacun était bien d'accord pour retenir l'expérience. Cette année, c'est le thème de la précarité qui a été choisi.



Seconde rencontre intergénérationnelle à Châtelain le 21 avril dernier.

Chaque participant à sa manière (les jeunes notamment grâce à un montage audio-vidéo) a pu apporter son témoignage, son vécu, ses questions, ses espoirs, mais aussi ses

appréhensions pour l'avenir. Diverses facettes de la précarité qui touchent toutes les catégories d'âge ont été évoquées: pour les plus jeunes, l'espoir de trouver un emploi, un logement décent à prix abordable; et pour les aînés, entre autres, le souci de pouvoir terminer sa vie dans un logement adapté ou une maison de repos.

Les participants suggèrent diverses pistes pour diminuer la précarité des jeunes et moins jeunes: partage des savoirs, loisirs sportifs partagés, participation accrue à la vie de son quartier pour connaître davantage ses voisins, sensibilisation des parents, lieux d'écoute et d'information, etc.

Dans les mois à venir, un premier projet concret de rapprochement entre PPCA et Jeunes CSC se concrétisera. Souhaitant mettre en avant les difficultés qu'ils rencontrent dans leur recherche d'emploi et les a priori auxquels ils doivent faire face en tant que «chômeurs», les jeunes souhaitent faire appel à la mémoire de leurs aînés pour mettre en relief toute l'évolution et la problématique de l'emploi à Charleroi. L'appel est lancé à tous les jeunes et moins jeunes de bonne volonté. ●

## SE FORMER À L'ÉCOLE ET SUR LE TERRAIN

**A**pprendre un métier sur le terrain tout en se formant à l'école, c'est ce que proposent les centres de formation en alternance (Cefa). Ils sont accessibles aux jeunes à partir de 16 ans ou au terme de la deuxième année du secondaire. L'alternance permet d'acquérir une qualification en restant dans le système d'enseignement (les Cefa fonctionnent au sein d'écoles techniques ou professionnelles) mais en bénéficiant d'une formation très pratique et très concrète.

Dans la province du Luxembourg, il existe six Cefa qui proposent ensemble une offre riche et diversifiée: agriculture, industrie, construction, hôtellerie et alimentation, arts appliqués, habillement, économie, services aux personnes et sciences appliquées. Tous les Cefa se retrouvent au conseil zonal de l'alternance où siègent aussi les partenaires sociaux. Un des objectifs du conseil est de valoriser l'offre des Cefa de la province.

Cette année, il a décidé de créer un logo commun aux six établissements. Le but est de rendre l'alternance plus visible et plus familière au grand public et particulièrement aux jeunes. Pour réaliser ce logo, le conseil s'est adressé aux jeunes de toutes les écoles secondaires de la province qui ont une section artistique en leur proposant de participer au concours «Cefascinant».

Quatre classes de trois écoles se sont lancées dans l'aventure: la 4e arts de l'Institut Sainte-Marie d'Arion, la 4e industrie graphique de l'Institut Centre-Ardenne de Libramont et les classes de 5e et 6e arts de l'athénée royal de Bastogne. En avril dernier, un jury, présidé par Laurence Dechambre, responsable des Jeunes CSC du Luxembourg, a examiné les vingt-cinq travaux remis. Deux logos ont retenu l'attention et il a été demandé aux participants de les retravailler pour en faire «le» logo de l'alternance. ●

**À l'occasion de sa Semaine Internationale de la Jeunesse Ouvrière et du Premier Mai, la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Internationale (JOCI) a publié, le 28 avril dernier, son rapport intitulé "Une protection sociale - Notre droit". Objectif: promouvoir la participation à une campagne mondiale en faveur du droit à la protection sociale.**



Angèle Sevin

Legima Leres a 26 ans et il vit à Port-au-Prince, la capitale d'Haïti: "Pour gagner ma vie, je vends des appels téléphoniques dans la rue. Je travaille tous les jours de 5 heures du matin à 8 heures du soir, soit 15 heures d'activités. Je dois arpenter les rues à la recherche de personnes qui veulent téléphoner. Quand je me trouve dans un endroit comme une place publique ou un parc, je m'assois pour faire une pause et prendre un peu d'eau pour me rafraîchir un peu."

Des témoignages comme celui-là, la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Internationale en a recueilli aux quatre coins des continents du sud. L'objectif de la JOCI, présente et active dans plus de cinquante pays du monde, était de promouvoir la participation à une campagne mondiale en faveur du droit à la protection sociale: le rapport montre que partout des jeunes travailleurs vivent dans des conditions précaires.

■ **De longues journées de travail**

En Égypte, au Gabon, au Ghana, en Haïti, au Pérou, en Inde, aux Philippines et au Sri Lanka, les jeunes de 16 à 35 ans interrogés avaient des activités professionnelles très diverses. Mais partout le travail est pénible, mal rémunéré, mal protégé. Ainsi, en Égypte, près de la moitié des jeunes concernés par l'enquête travaillent jusqu'à dix heures par jour, et près d'un tiers dépassent les dix heures. Et le plus souvent leur salaire quotidien ne dépasse pas deux dollars. À noter encore, toujours pour ce même pays, que la semaine

compte en général six jours de travail et que la plupart des sondés indiquent n'avoir que 5 à 12 heures de loisirs par semaine...

Dans de nombreux pays, dit-on à la JOCI, le manque total de protection sociale force les jeunes travailleurs à migrer vers d'autres pays pour garantir un système "familial" de sécurité sociale à leurs proches et à leurs amis. C'est le cas de Jack, un jeune Péruvien arrivé à Bruxelles voici un an et demi: son rêve est d'étudier et de s'intégrer davantage dans la vie en Belgique, mais il travaille et envoie environ 300€ par mois dans son pays pour aider sa famille. Le manque de protection sociale n'est toutefois pas l'"apanage" des pays en voie de développement: dans les pays industrialisés aussi, dit la

JOCI, il est difficile pour les jeunes d'accéder à des programmes de sécurité sociale. Parmi les causes citées figurent les emplois instables et précaires. Et même en Belgique, un jeune travailleur n'ose pas se plaindre tant qu'il n'a pas obtenu de contrat à durée indéterminée. Pour que les jeunes atteignent la sécurité au niveau de l'emploi, sur le plan économique, en matière de santé, d'égalité et de liberté, les gouvernements ont un rôle majeur à jouer, dit la JOCI.

HLW

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Internationale, 4 avenue Rodenbach à 1030 Schaerbeek. Tél.: 02/242.18.11. Fax: 02/242.48.00. Courriel: joci@jocicyw.net. Site: www.jocicyw.net

## Se construire dans la différence

➔ **Deux des Organisations de Jeunesse du CJEF s'adressent à des publics de jeunes spécifiques : Gratte a pour objectif l'intégration de personnes handicapées et le CREE propose des activités pour jeunes sourds. Jef rencontre ces deux organisations...**

Les jeunes handicapés mentaux vivent principalement en institution ou dans des milieux spécialisés où ils sont considérés comme personnes à assister. Gratte leur propose un lieu où on peut vivre l'amitié en groupes mixtes valides/ moins valides, tout simplement, par le biais d'activités de loisirs régulières, qu'elles soient sportives, créatives ou récréatives. Il n'y a pas vraiment d'animateurs, les groupes travaillent en autogestion. La seule contrainte est la proportion d'un jeune

handicapé mental pour deux jeunes non handicapés. Les activités sont aussi diverses que des soirées bowling, des voyages en montagne...

Une cloaque d'humanité, ça vous dit ? N'hésitez pas à contacter un des 4 groupes Gratte régionaux (Bruxelles, BW, Namur, Liège) ou à rejoindre Gratte sur [www.gratte.org](http://www.gratte.org) pour y découvrir une multitude de séjours pour cet été.

La situation des enfants sourds est assez différente, comme l'explique Valérie Vast, responsable de la diffusion au CREE asbl : « Le CREE n'a pas pour objectif l'intégration. La plupart des enfants sourds sont issus de familles d'entendants. Ils vivent tout le temps « en intégration » et ressentent un besoin d'activités entre sourds où la communication n'est plus vécue comme une difficulté.

C'est ce que leur propose le CREE asbl, où de jeunes animateurs, sourds eux-mêmes, encadrent les enfants. Outre le fait de permettre aux jeunes de vivre pleinement leurs loisirs, ces animateurs ainsi que la vie de groupe entre sourds sont essentiels dans le processus d'identification des jeunes sourds. » Un petit tour sur leur site ([www.creestbl.be](http://www.creestbl.be)) vous permettra d'entrer dans un autre univers : le site est en effet bilingue français/langue des signes. À découvrir sans tarder !

➔ Isabelle Letawe



# EPINGLÉ POUR VOUS

● JOBS d'étudiants : Que prévoit la réglementation ?	52
● Emploi - Flamands et Wallons vont travailler ensemble : des bureaux communs au Forem et au VDAB	53
● Commerce équitable : Sauver l'équitable non-alimentaire	54
● L'image des jeunes dans les médias : quand les médias traitent de la jeunesse, l'injustice choque	55
● Les pratiques catholiques en Belgique	57
● L'Eglise ne fait plus recette	58

.....

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

- ▶ Travailler comme étudiant ne s'improvise pas.
- ▶ Mieux vaut savoir combien de temps on peut travailler, ce qu'on peut faire ou encore combien l'on peut gagner.

**U**n étudiant averti en vaut deux...  
Passons en revue les différents droits et obligations des étudiants.

**Quel contrat?** La loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail prévoit des dispositions spécifiques pour le travail des étudiants. Un contrat écrit entre l'étudiant et son employeur est obligatoire et doit être signé au plus tard au moment de l'entrée en service. Le mineur peut signer un contrat de travail dès 15 ans et recevoir directement son salaire, sauf en cas d'opposition de l'autorité de tutelle (parents,...).

**Combien d'heures?** Le contrat d'occupation doit déterminer clairement la durée du travail. Celle-ci est normalement de 8 heures par jour et de 38 heures par semaine au maximum. Il existe certaines dérogations, dans le secteur de l'Horeca notamment.

Le travail de nuit est interdit en général. Avec quelques dérogations pour les travailleurs de plus de 18 ans et des dérogations très limitées pour ceux entre 16 et 18 ans. Dans l'Horeca, par exemple, les étudiants peuvent travailler jusqu'à 23 h.

Des dérogations existent aussi pour le travail les dimanches et jours fériés, notamment dans les stations balnéaires et les centres touristiques.

**Quelle rémunération?** Pour connaître la rémunération de l'étudiant, il faut se référer au salaire minimum prévu par les conventions collectives de travail du secteur en question. Si aucun barème n'est prévu, l'étudiant a droit au revenu minimum mensuel moyen, éventuellement en fonction de son âge, si la durée d'occupation est d'un mois au moins (voir infographie).

**Des interdits?** Certains travaux ne peuvent être confiés à des étudiants. Ils sont repris dans un arrêté royal du 3 mai 1999. Quelques exemples: la conduite d'engins de terrassement, la démolition de bâtiments, des travaux qui vont au-delà de leurs capacités physiques ou psychologiques, des travaux qui impliquent une exposition aux agents chimiques, physiques et biologiques...

**L'assujettissement à l'ONSS.** L'étudiant n'est pas assujetti à l'ONSS s'il remplit deux conditions. Primo, travailler dans les liens d'un contrat d'occupation d'étudiant. Secundo, ne pas travailler plus de 23 jours pendant les vacances d'été (juillet, août, septembre) et ne pas travailler plus de 23 jours pendant les périodes de présence non obligatoire dans les établissements d'enseignement durant le reste de l'année civile.

L'étudiant n'est pas non plus assujetti dans le cas d'un travail occasionnel, comme du baby-sit-

ting par exemple, avec un maximum de huit heures par semaine, ou s'il fait un travail saisonnier pendant certaines périodes déterminées dans l'agriculture et l'horticulture (recueil de fruits,...).

**Une cotisation de solidarité.** Si l'étudiant n'est pas assujetti à l'ONSS, une cotisation de solidarité est néanmoins due. Elle est de 5 pc à charge de l'employeur et de 2,5 pc à charge de l'étudiant pour les jours prestés durant les mois d'été; et de respectivement 8 et 4,5 pc pour les heures prestées le reste de l'année. La part à charge de l'étudiant est retenue par l'employeur lors du paiement du salaire.

**Et les allocations familiales?** Le fait qu'un jeune travaille ne prive pas pour autant ses parents des allocations familiales. Il n'y a pas de conditions pour les moins de 18 ans. Pour les plus de 18 ans, l'activité lucrative doit être exercée pendant les mois d'été ou durant l'année avec un maximum de 240 heures par trimestre.

**Et les impôts?** Le fait de travailler a des incidences au niveau de l'impôt des personnes physiques. Pour les parents de l'étudiant tout d'abord. Si ses revenus nets pour 2008 n'excèdent pas 2700 € (un brut de 3375 €), il reste à charge de ses parents si ceux-ci sont imposés ensemble. Si ces derniers sont imposés séparément, l'étudiant reste considéré comme personne à charge si ses ressources nettes 2008 ne dépassent pas 3910 € (4887,5 € en brut).

Des répercussions en matière d'impôt des personnes physiques peuvent concerner l'étudiant. Celui-ci est redevable de l'impôt si ses revenus nets imposables excèdent la quotité de revenus exemptée d'impôt. Celle-ci s'élève, pour les revenus 2008, à 6150 € (brut de 7783,16 €).

▶ Travail étudiant: salaire minimum brut au 1<sup>er</sup> janvier 2008

	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE 38h/semaine
21 ans et + 100%	1 309,59 €	7,95 €
20 ans 94%	1 231,01 €	7,47 €
19 ans 88%	1 152,44 €	6,99 €
18 ans 82%	1 073,38 €	6,51 €
17 ans 76%	995,84 €	6,04 €
16 ans et - 70%	916,71 €	5,56 €

Source: SPF Emploi  
La Libre Belgique

## Des bureaux communs au Forem et au VDAB

Chez nous, c'est Colruyt qui engage, mais aussi Ikea. Et l'aéroport de Zaventem. » Enthousiaste, une employée du VDAB de Halle énumère à ses collègues francophones les entreprises où les chômeurs wallons ont des chances de trouver du travail. Les Wallons, de leur côté, épingle les formations qu'il faudrait donner aux demandeurs d'emploi. « Le néerlandais pour caissière, cela, nous en avons souvent besoin », dit une consultante du Forem.

On travaille, mais on plaisante, aussi. « Nous avons besoin de vous, dit une Flamande aux francophones. Il faut payer les pensions des personnes âgées qui habitent à la mer ! » La mer, on la voit, par la fenêtre de ce grand hôtel ostendais, où les 60 personnes des équipes mixtes du Forem et du VDAB apprennent à se connaître, durant trois jours. Au menu : des échanges d'informations, d'expériences et de méthodes de travail, des séances de « team building » et, mardi soir, une petite séance de cinéma. Au programme, *Bienvenue chez les Ch'tis*, histoire de coller au thème de la gestion des différences culturelles.

Après cette formation en bord de mer, les équipes mixtes pourront entrer en fonction. Elles occuperont des bureaux communs. « Il y aura trois bureaux, détaille Jean-Pierre Méan, l'administrateur général du Forem. A Liège, à Mouscron et à Leeuw-Saint-Pierre. » Son homologue flamand, Fons Leroy, précise :

« Ces bureaux ne seront que des points d'attache. Car l'essentiel du travail des équipes mixtes se fera dans les entreprises. » Fons Leroy indique qu'un mouvement en sens inverse est également possible, qui permettrait à des Flamands de travailler en Wallonie, « mais c'est moins probable, vu la réalité économique », dit-il.

En accord avec leurs ministres de tutelle, les deux administrateurs généraux se sont fixé des objectifs précis. Ils entendent permettre à 5.000 demandeurs d'emploi wallons de trouver du

**L'ouverture de bureaux mixtes est une première depuis la création, en 1989 du Forem et du VDAB**

travail en Flandre, d'ici à la fin de 2009. Selon les estimations des deux offices de l'emploi, 2.500 postes de travail devraient être créés à Mouscron, 1.500 à Leeuw-Saint-Pierre et 1.000 à Liège. « Nous allons aussi créer une réserve de recrutement de 9.000 personnes », ajoute Jean-Pierre Méan.

L'ouverture de bureaux mixtes est une première depuis la régionalisation de l'emploi, et la création, en 1989 du Forem et du VDAB. Pourquoi dix ans plus tard, seulement, alors que le besoin flamand ne date pas d'hier ? « Nous avons déjà signé des accords de mobilité en 2003 et 2005, dit Jean-Pierre Méan. Mais, en écoutant les milieux économiques, nous nous sommes

rendu compte qu'il fallait aller plus loin. Il fallait notamment travailler plus directement sur l'adéquation entre demande et offre d'emploi. La seule façon, c'était de travailler ensemble et d'aller dans les entreprises. »

Du côté du VDAB, si la collaboration n'arrive que maintenant, c'est parce qu'il a d'abord fallu s'attaquer en profondeur au chômage au nord du pays. « Nous avons d'abord travaillé sur notre propre réserve, et aujourd'hui, nous pensons que nous pouvons contribuer à l'amélioration de tout le marché du travail. L'intérêt de la Flandre, c'est aussi que Bruxelles et la Wallonie soient forts et que le chômage diminue dans ces deux régions. »

Pour autant, les deux dirigeants refusent de parler de « refédéralisation » de l'emploi. Une confédéralisation ? « Le terme ne me gêne pas », sourit Jean-Pierre Méan. ■

BERNARD DEMONTY

### La prime de mobilité de Milquet laisse sceptique

Ce mardi, les députés se réuniront pour voter ou rejeter la prime de mobilité mensuelle de 75 euros que la ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet, voudrait allouer aux demandeurs d'emploi embauchés dans une autre région. « Je ne suis pas demandeur, dit Fons Leroy, le patron du VDAB. Il serait préférable d'utiliser les fonds pour améliorer les transports entre les régions. » Le patron du Forem, Jean-Pierre Méan ne l'est pas davantage. (B.Dy)

- Confirmation : la crise est structurelle. Les raisons en sont nombreuses.
- En Région wallonne, on évoque des possibilités de soutiens; pas de subsides.

Un commerce équitable peut en cacher un autre ! L'alimentaire marche bien : quoique sa part soit toujours très relative, sa croissance en Belgique s'élève à 20 pc chaque année depuis 2001, à l'image de son implantation dans la grande distribution. En revanche, le non-alimentaire (artisanat, textiles, décoration, produits d'hygiène...) est pré-senté par ses opérateurs comme étant en "crise structurelle".

Le ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt (PS), a financé sur ses caisses et remis une étude théorique et de terrain. Ses 200 pages viennent de sortir. Son auteur principal, Joël Van Cauter, sait de quoi il retourne : il a co-fondé un gros acteur du secteur (Citizen Dream, une SA) tombé en faillite depuis les débuts de l'enquête... Son résumé : "Nous sommes une bande de joyeux bricoleurs, qui fabri- quons des bombes atomiques."

Ciel !, des bombes atomiques ? Oui, tant il est "subversif" de "ten- ter d'inventer un modèle économique alternatif" à la mondialisa- tion, enchaine M. Van Cauter. Et d'énumérer 4 enjeux dans la sur- vie et le développement du com- merce équitable d'artisanat : des emplois durables (même si aujourd'hui on n'en compte qu'une centaine en Belgique francophone); la solidarité en- vers le Sud; le maintien de tradi-



■ Parmi les pistes : renforcer l'image des produits, garantir une certification équitable internationale, avoir de vraies entreprises.

tions culturelles; une résistance à la standardisation industrielle.

Et les "joyeux bricoleurs" ? Voici les raisons du sinistre : "Un grand flow". A la fois dans la défi- nition de ce qu'est l'équitable en artisanat, bien moins rigoureuse que dans l'alimentaire, et dans le modèle économique, "lourd et dé- séquilibré". Que les contraintes soient liées aux produits ("tout est à développer"), aux producteurs (main-d'œuvre moins qualifiée, localisation souvent excentrée des ateliers) ou aux importateurs (difficultés de préfinancement, importance des coûts fixes et des stocks, réseau traditionnel de vente au détail).

**Quel surcoût admissible ?**

Pourtant, le potentiel existe, insiste le secteur. Encore faut-il

notamment réduire le handicap concurrentiel. Que des entrepri- ses relaient ou au moins complè- tent les ONG; que l'on augmente leur taille; que l'on réduise le sur- coût de l'équitable... Certes, une part du surcoût est irréductible, tenant aux plus justes rémuné- rations : un artisan payé équita- blement en Inde coûte quinze fois plus cher qu'un enfant exploité ! Reste qu'il y a de la marge, rede- vable d'une vraie professionnali- sation du secteur, puisque le sur- coût dans l'alimentaire (que le consommateur est prêt à suppor- ter) navigue dans les 20 pc, tandis qu'il s'élève à hauteur de 45 pc dans le non-alimentaire.

**Des APE spécifiques**

Dans la foulée, s'agissant de la Région wallonne, le ministre

Marcourt a annoncé lundi trois propositions concrètes : que les entreprises du commerce équita- ble puissent bénéficier d'emplois APE pour diminuer leurs charges de personnel (le commerce au dé- tail est aujourd'hui exclu du dis- positif); soutenir un projet de fé- dération professionnelle et repré- sentative des acteurs du commerce équitable (avec mis- sions de régulation et de mutuel- lisation de moyens); répondre aux besoins de financement, sol- vabilité et garantie bancaire via Socamut et Sowalfin. Il ne s'agit pas de subsidier le secteur, ajoute prudemment Jean-Claude Mar- court : "C'est un vrai commerce, qui doit avoir son marketing et ses règles. Mais il est vrai que celles-ci peuvent être différenciées."

P.P.

## QUAND LES MÉDIAS TRAITENT DE LA JEUNESSE : L'INJUSTICE CHOQUE

► Il est grand temps de faire le choix d'une société qui prévient les actes de délinquance plutôt que d'essayer désespérément de les guérir.



David LALLEMAND

Journaliste, éditeur RTBF (\*)

**I**l y a pourtant la guerre en Irak qui s'éternise, les émeutes de la faim, des centaines de millions de personnes qui vivent avec moins d'un euro par jour, des drames humains et sociaux innombrables et pourtant comme les ovnis et le Loch Ness en été, c'est la "jeunesse" qui agite les médias et particulièrement la presse ces dernières semaines. L'Allemagne et la Grande-Bretagne alimentaient les pages "monde" des quotidiens il y a peu avec la hausse de leur criminalité juvénile sous des titres racoleurs de circonstance comme "la terreur des enfants armés" par exemple.

Vlan.be n'aura pas fait exception cette année non plus : le journal barrait sa "Une" d'un "Mineurs délinquants : l'impunité qui choque" tonitruant en date du 21 mai 2008. Juste au-dessus d'une manchette de couleur mauve sur les cent ans du Sporting (d'Anderlecht). Le lecteur était ainsi prévenu : on allait lui servir le menu qui fait vendre la presse (du moins c'est ce qu'essayent de faire croire ceux qui s'occupent moins de son contenu que de ce qu'elle rapporte aux annonceurs) : du sang et des jeux. Quelles que soient les conséquences désastreuses pour le groupe montré du doigt comme s'il était homogène et uniforme : les mineurs, c'est-à-dire les jeunes, très jeunes.

Un article qui dénonce "une délinquance des mineurs en forte hausse, des actes de plus en plus violents commis par des auteurs de plus en plus jeunes et surtout des libérations immédiates qui se succèdent faute de places dans les centres fermés". "La délinquance des jeunes (est) en nette progression. Les chiffres le montrent." Mais aucune source n'est citée pour ces deux affirmations qui participent de cette tendance détestable des médias en concurrence sur le marché des gratuits (mais pas seulement) et qui consiste à alimenter les angoisses, les peurs irrationnelles du citoyen en tronquant l'information pour la vendre. Ce qui revient à oblitérer une part substantielle de la vérité et donc, au final, à mentir au lecteur même si

c'est par omission. Une fois de plus sans se soucier du tort qui est fait aux auteurs de ces actes de délinquance puisque, comme il est écrit également dans l'article, "le traumatisme d'une victime après une agression est irréparable". Et qu'au nom de la victime toutes les dérives populistes seraient donc acceptables. Mais c'est précisément parce que le traumatisme d'une victime après une agression est irréparable, que les familles Lejeune et Russo ont montré le chemin de l'intelligence et de la dignité, qu'il est grand temps de faire le choix d'une société qui prévient les actes de délinquance plutôt que d'essayer désespérément de les guérir par une répression

qui n'a conduit jusqu'à présent qu'à la surpopulation des prisons. Sans faire baisser les chiffres de la criminalité puisqu'on nous dit qu'ils sont en hausse. Où est alors la logique dans l'annonce de la prochaine ouverture de nouvelles places en milieu fermé pour les jeunes délinquants ?

Heureusement, Vlan.be cite aussi Anne Leclercq (adjointe éclairée à la direction "famille-jeunesse" du Parquet de Bruxelles) qui demande de construire "de bonnes écoles plutôt que des centres fermés". Car c'est dans ce qu'elle investira dans le savoir (c'est-à-dire la promotion de la connaissance, de la transmission interculturelle et intergénérationnelle, la volonté de sortir du néant, de l'obscurantisme et donc aussi de la violence) que notre société mesurera son humanité, son humanisme.

La publication de cet article sur les mineurs délinquants coïncide avec une actualité malheureuse pour la cause de la jeunesse : le suicide d'un homme exceptionnel qui a consacré une partie de sa vie

à ceux qui étaient considérés comme des parasites (ceux que l'on disperse aujourd'hui à coup de "mosquito", ce répulsif sonore qui vise les moins de vingt-cinq ans), à réhabiliter les réfractaires, à récupérer les irrécupérables : Pierre-Bernard Velge. D'abord avocat, ensuite commissaire à la section de protection de la jeunesse de la police judiciaire, fondateur de l'ASBL "Flics et voyous", Pierre-Bernard Velge était convaincu que la place des jeunes délinquants n'était pas en milieu fermé mais ouvert au monde, à la vie. C'est pour cela qu'il les emmenait marcher dans

le désert, s'envoyer en l'air en ULM, faire de l'alpinisme, du parapente. Il les forçait à se dépasser autrement que dans l'agression d'un monde qui ne leur avait pas réservé de place jusque-là. Car on oublie trop facilement de rappeler que les jeunes qui dérapent sont souvent, très souvent, trop souvent d'abord les victimes des adultes qui les entourent, qui les ont abusés, violentés, maltraités, délaissés, malmenés, oubliés, utilisés aux fins les plus viles. Et il n'est pas question pour moi d'excuser ici les actes honteux, odieux, inacceptables dont ils se sont rendus coupables. Simplement de réparer l'injustice qui leur est faite quand ne sont pas reconnus le mal, la peine qui leur ont été infligés. Pierre-Bernard Velge s'est donné la mort et nous sommes tous responsables. Responsables de n'avoir pas pu lui redonner la foi en l'Homme, l'espoir dans un avenir meilleur.

J'entends déjà les vociférations de ceux qui ne peuvent même pas imaginer que l'on "offre des vacances à ces jeunes" dont le comportement pose la question de la qualité de notre enseignement, de l'encadrement de l'avenir de notre espèce, de l'excellence de notre justice. Mais s'il faut juger une société à la manière dont elle traite sa descendance (dans les médias, à l'école, devant la justice), alors notre société va mal. Très mal. Car la question essentielle est finalement de savoir qui a armé les enfants du titre du journal. Heureusement, des voix s'élèvent chez les magistrats, dans les mondes politique, associatif, et même chez certains journalistes et dirigeants des institutions publiques de protection de la jeunesse pour rappeler que ce dont nous parlons, c'est aussi et d'abord de notre avenir. ■

■ "Quand les jeunes s'en mêlent" (La Première - samedi entre 15 et 17 heures)

**C'EST DANS CE QU'ELLE  
INVESTIRA DANS LE  
SAVOIR QUE NOTRE  
SOCIÉTÉ MESURERA  
SON HUMANITÉ, SON  
HUMANISME**

**I**l est indéniable que l'on assiste, dans notre société belge, à une baisse assez nette de la religiosité. Pour percevoir ce phénomène, analysons quelques différences entre les moins de 35 ans et les plus de 65 ans dans le baromètre spirituel 2008 (Dimanche, LLB, RTBF, Lumen Vitae).

36% des plus jeunes se déclarent chrétiens (dont 85% catholiques), pour 68% de leurs aînés (dont 96% catholiques). Soit 31% de catholiques dans la génération des moins de 35 ans pour 65% dans la génération au-delà de 65 ans. Quant aux musulmans, ils sont 18% dans la jeune génération et seulement 1% dans la génération aînée.

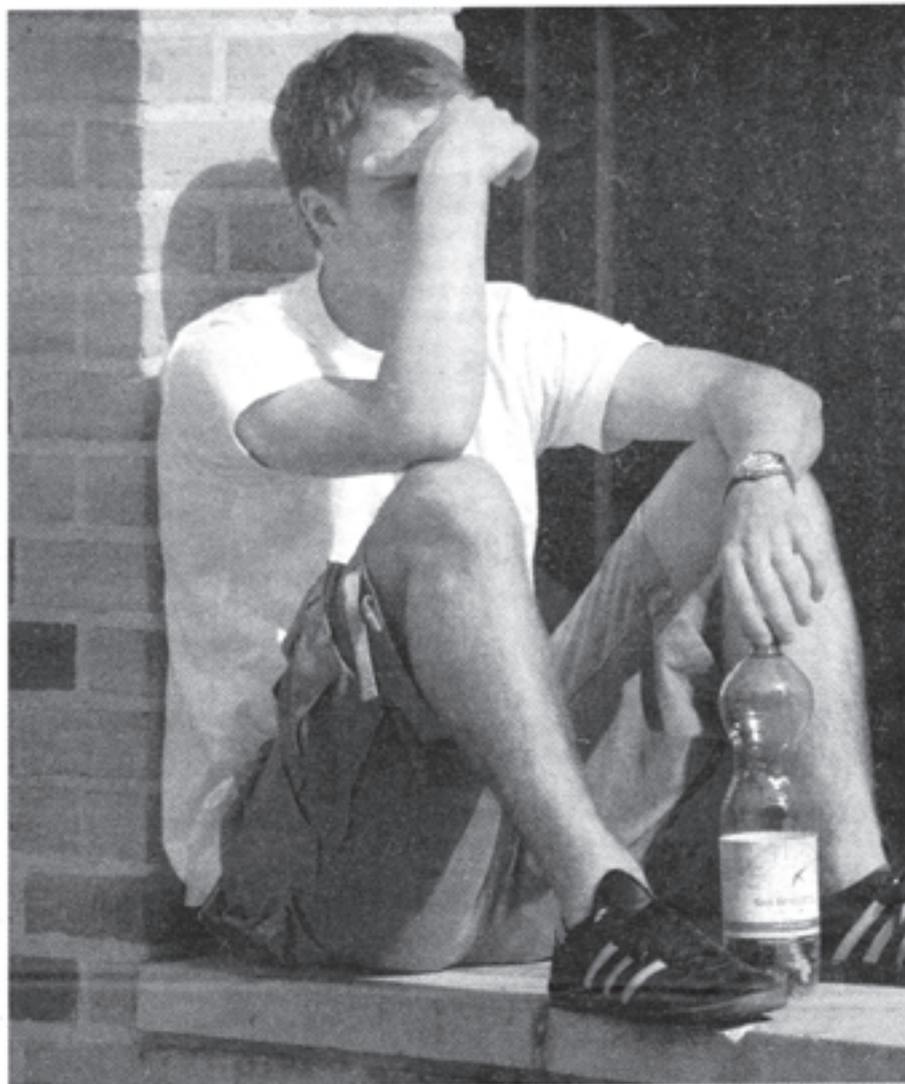
Si l'on retire de l'échantillon total ceux qui se déclarent musulmans (12%), la génération avant 35 ans se dit moins croyante (avec ou sans pratique) que leurs aînés (58 – 82\*). 14% se disent pratiquants pour 37% chez leurs aînés (18% chez les 35–64 ans). 64% ont reçu une éducation catholique avec suivi du catéchisme pour 84% de leurs aînés ; 21% disent n'avoir jamais eu la foi (6% des aînés), la probabilité de l'existence de Dieu est moins élevée (48 – 69).

À propos de l'au-delà, la croyance chrétienne en la résurrection des morts est plus basse chez les jeunes que chez les plus âgés (3 – 15,5), tandis que celle du paradis et de l'enfer (10 – 8) et celle en la réincarnation (15 – 4) sont plus élevées. Plus on avance en âge, plus la foi religieuse et la spiritualité sont importantes (6 – 13) et plus la moyenne de la pratique religieuse est haute (4,89 – 18,46 participation annuelle au culte). Quant à la prière, 39% des jeunes ne prient jamais, pour 27% de leurs aînés et 14% prient régulièrement pour 46%. Seulement 15% des jeunes présentent Dieu comme quelqu'un avec qui on peut être en relation personnelle pour 33% des aînés.

Dans les pratiques religieuses autres que le culte, les jeunes entrent nettement moins dans les églises (32 – 58), vont moins en pèlerinage (6 – 24), font brûler moins de cierges (41 – 55). Par contre, le nombre de ceux qui ont participé à une retraite est sensiblement égal (17 – 15).

#### ■ **Changement de paysage ?**

Les 18–34 ans sont encore nombreux à estimer important que les enfants reçoivent



une éducation philosophique et religieuse (70 – 75), mais ils le sont beaucoup moins à estimer cela très important (27 – 51,5). Quant à l'éveil des enfants ou petits-enfants à leur propre foi, 39,5% estiment que c'est important ou plutôt important pour 55% chez les aînés. On ne s'étonnera pas que ce soit les 35–49 ans qui soient les plus préoccupés des valeurs à transmettre aux enfants, avec 63% (pour une moyenne de 50%).

Il faut sans doute tempérer ces observations, car le fait de ne pas encore avoir d'enfants (ce qui est le cas de la majorité des 18–34, la parenté advenant actuellement vers la trentaine) situe différemment les personnes par rapport aux questions de

transmission et, du coup, par rapport à leur propre foi. Il n'empêche que ces chiffres posent question. Serions-nous en passe de devenir une société a-religieuse ? D'aucuns répondront qu'en fait nous assistons davantage à un changement de paysage religieux qu'à sa disparition. Nous serions dès lors à ce moment où les anciens indicateurs ne sont plus opérants et les nouveaux pas encore mis en place. À suivre donc.

— Charles DELHEZ

\*Les deux pourcentages entre parenthèse concernent d'abord les 18–34 ans et ensuite les plus de 65 ans. Le premier paragraphe excepté, nous avons travaillé sur un échantillon sans les musulmans.

Consultez  
l'intégralité de l'étude  
et réagissez sur  
[www.lalibre.be](http://www.lalibre.be)



ÉPINGLÉ

**Les statistiques de l'Eglise plus analysées depuis 1998**

Durant plus de trois décennies, l'Eglise de Belgique a tenu à jour par ses propres moyens les données statistiques sur la pratique religieuse en Belgique. Le 'compte annuel des pratiques et de la fréquentation et leur analyse étaient réalisés par le service interdiocésain des

statistiques religieuses. En 1998, ce service a été supprimé, fusée de moyen. Certes, le compte des baptêmes, mariages et funérailles était toujours assuré par les diocèses et rassemblé par le Secrétariat de la Conférence épiscopale. Mais ces données, brutes, n'étaient plus analysées. C'est cette carence que vient combler la présente étude. ■

LA PHRASE

“ La ligne de rupture tient peu compte de la frontière linguistique ou des frontières entre les diocèses...”

MARC HOOGHE  
L'enquête de la KUL montre que sur le plan de la pratique religieuse, il y a (aussi) deux Belges, mais le clivage est moins communautaire qu'urbain et rural!

- Pour la première fois depuis dix ans, on dispose d'une étude approfondie sur les pratiques catholiques.
- Constat incontournable : la sécularisation se poursuit.
- Il ne faut cependant pas s'arrêter à ces seuls chiffres; le volontariat se porte très bien.

Pour ceux qui suivent de près l'évolution des pratiques culturelles dans nos contrées, et notamment notre Baromètre du reli-

gieux (avec l'UCI, le journal "Di-manche" et la RTBF), ce n'est pas vraiment une surprise : les fidèles fréquentent de moins en moins les lieux de culte, que ce soit pour la pratique dominicale mais aussi, et là, la tendance se creuse, pour l'observation des grands rites de passage que sont les baptêmes, les mariages et les funérailles.

En même temps, l'on est vraiment entré dans une ère de christianisme de conviction, ce dont atteste le nombre important - 208 000 volontaires environ - de personnes impliquées activement dans les communautés paroissiales.

trouvent les églises, souvent par habitude et tradition culturelles.

Mais si ce comptage a été réalisé, c'est bien en ayant en tête que l'on ne pouvait certainement pas comparer l'assistance à la messe de la Nativité à celle d'un dimanche courant dans l'année liturgique.

Question de pondérer les données, il a été tenu compte que l'on ne participerait qu'à une seule célébration - il est loin le temps des trois messes de Noël de Dautet... - et cela donne finalement une vision assez correcte de la pratique, évaluée à 14,4 pc en Flandre pour 6,8 pc en Wallonie et 6,2 pc à Bruxelles. Mais il faut mo-

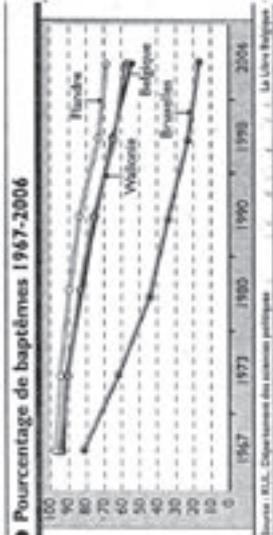
duer ces données selon les diocèses : là où près d'un Limbourgeois sur cinq a assisté à une célébration, il n'y a qu'un Hennuyier sur vingt qui a fait la démarche.

Un clivage communautaire émerge aussi clairement : les néerlandophones sont deux fois plus attachés à la messe de Noël que les francophones, mais il faut dire que la Flandre n'a pas fini de connaître la sécularisation, là où les francophones en sont déjà sortis. Il faut aussi rappeler que les données très basses pour Bruxelles sont aussi liées à sa mutation culturelle et à l'émergence de l'islam...

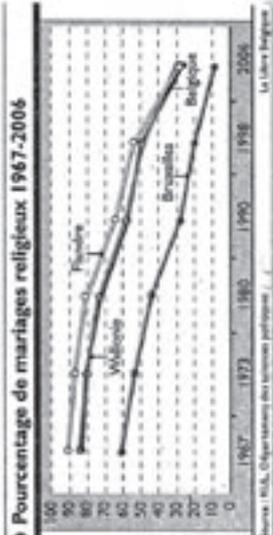
Christian Laporte



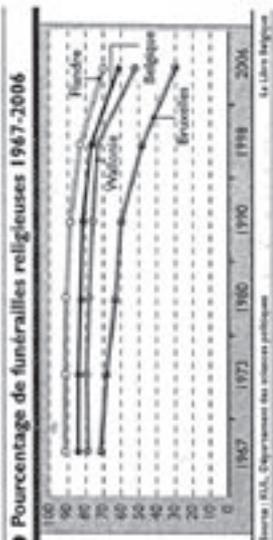
Grâce au service de statistiques religieuses du P<sup>r</sup> Karel Dobbelaere, on peut se faire une idée très précise de l'évolution des rites de passage. En 1967, 93,9 pc des Belges recevaient encore le sacrement du baptême et nous voici à encore un peu plus d'un sur deux... L'évolution régionale n'a rien de surprenant non plus, les Régions les plus observantes des sacrements étant encore et toujours dans l'ordre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles mais le fossé est plus profond entre la dernière Région et ses deux grandes voisines. Mais la encore, il faut bien avoir à l'esprit que la statistique bruxelloise doit être relativisée par la natalité importante de la population allochtone dans la Région centrale. Il faut aussi faire la part des choses entre diocèses : si dans le diocèse de Bruges, la majorité des nouveau-nés est baptisée, il s'agit seulement d'une minorité à Malines-Bruxelles mais même dans le diocèse de Namur... (C.Le)



Pour les mariages religieux, les politologues de la KUL sont partis d'une comparaison entre le nombre des mariages civils et des mariages religieux. Ils ont pu en déduire que de 27 à 29 pc des mariages étaient également scellés par l'Église catholique. Soit un peu plus d'un sur quatre à l'échelle du Royaume. Marc Hooghe et ses chercheurs font remarquer, à juste titre, que certains mariages civils ne peuvent se doubler d'une union religieuse de par l'opposition même de l'Église : il s'agit d'anciens mariés religieux qui refont l'expérience, voire de personnes du même sexe... Cela mis à part, les diocèses néerlandophones émergent : dans ceux de Bruges et de Hasselt, il y a plus de 30 pc de mariages religieux alors que le pourcentage tombe à 22,7 pc à Namur et en dessous des 20 pc dans l'archevêché. A Bruxelles, on frôle les 10 pc mais à Schaerbeek, seuls 2 pc sont passés devant monsieur le curé. (C.Le)



Les funérailles religieuses sont le rite de passage qui a connu la plus grande mutation depuis quarante ans. Après un léger recul dans les années 1970 et 1980, il s'est accéléré dans la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle avant de connaître un plus grand déclin. C'est d'autant plus frappant que ce rituel était resté très stable, touchant les aînés chez qui le sentiment religieux était resté très présent. Il y a une explication très plausible : de plus en plus de funérailles se déroulent au crematorium et ne sont pas reprises dans les statistiques paroissiales qui ont constitué le matériau de base des chercheurs de la KUL. Autre constat : c'est dans les communes rurales et semi-rurales que l'on compte le plus de funérailles religieuses (81,7 pc) alors que les communes plus urbanisées n'en connaissent plus qu'une sur deux. Mais cela dépend aussi des régions : à Dixmude, il y a 88 pc d'enterrements religieux ; à Anderlecht, seulement 12 pc... (C.Le)



# LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)  
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles  
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11  
cjc@cjc.be - www.cjc.be



Fédération Nationale des Patros (FNP)  
Rue de l'Hôpital, 17  
6060 Gilly  
Tél. : 071/28.69.50  
Fax : 071/42.04.53  
fnp@patro.be  
www.patro.be

Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)  
Rue de l'hôpital 15, 6060 Gilly  
Tél. : 071/28.69.55  
Fax : 071/42.04.53  
fnpf@patro.be  
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)  
Rue Paul Emile Janson, 35  
1050 Bruxelles  
Tél. : 02/538.40.70  
Fax : 02/537.3362  
gcb@guides.be  
www.guides.be

Jeunesse Et Santé (J&S)  
Chaussée de Haecht, 579/40  
1031 Bruxelles  
Tél. : 02/246.49.81  
Fax : 02/243.20.52  
j&s@mc.be  
www.jeunesseetsante.be



Gratte  
Rue Hector Genard, 2  
1070 Bruxelles  
Tél. : 02/534.20.28  
Fax : 02/534.61.10  
gratte.info@tiscali.be  
www.gratte.org

Volontariat d'Entraide et Amitié  
Rue de la Charité, 43  
1210 Bruxelles  
Tél. : 02/219.15.62  
Fax : 02/233.3356  
info@entraideetamitie.be  
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)  
Rue d'Anderelecht, 4  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/513.79.13  
Fax : 02/513.47.11  
jocnationale@skynet.be

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)  
Rue des Mouchérons 3, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/513.79.12  
Fax : 02/513.47.11  
jocnationale@skynet.be



Jeunes CSC (JCSC)  
Chaussée de Haecht, 579  
1031 Bruxelles  
Tél. : 02/246.32.19  
Fax : 02/246.30.10  
jeunes-csc@jeunes-csc.be  
www.jeunes-csc.be

Jeune Et Citoyen (JEC)  
Rue du Marteau, 19  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/218.05.59  
Fax : 02/223.15.93  
info.bxl@jeuneetcitoyen.be  
www.jeuneetcitoyen.be



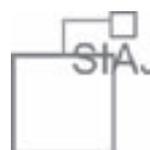
Action Ciné Media Jeunes (ACMJ)  
Rue Docteur Liénard, 2  
7012 Jemappes  
Tél. 0476/84.94.56  
Fax. 065/82.28.94  
info@acmj.be - www.acmj.be

Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge du Tourisme des Jeunes (CBTJ)  
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/209.03.00  
Fax : 02/223.03.89  
info@gitesdetape.be  
www.cbtj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)  
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles  
Tél. : 02/660.91.42  
Fax : 02/673.69.97  
Am@cjd1160.org  
http://devenirbelge.wordpress.com

Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)  
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/219.46.80  
Fax : 02/223.15.93  
siaj@skynet.be - www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)  
Avenue Jules Vandeleene, 14  
1160 Bruxelles  
Tél. : 02/660.63.15  
Fax : 02/673.21.93  
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)  
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/218.58.02  
Fax : 02/217.51.71  
indications@indications.be  
www.indications.be

